



USAID
FROM THE AMERICAN PEOPLE



STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DES PLANTES AROMATIQUES ET MEDICINALES AU MAROC

RAPPORT FINAL

Coordination

Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la lutte Contre la Désertification

Assistance Technique

Agence Américaine pour le Développement International (USAID)

Juillet 2008

SOMMAIRE

CONTEXTE ET OBJECTIFS	4
METHODOLOGIE	5
I. LE MARCHÉ MONDIAL DES PAM	7
I.1- Les principaux pays producteurs de PAM	7
I.2- Le marché mondial des PAM	8
I.1.1. Le marché mondial des huiles essentielles	8
I.1.2. Les déterminants de l'avantage concurrentiel sur le marché mondial des PAM	9
II. LE SECTEUR DES PAM AU MAROC	10
II.1- Organisation du secteur	10
II.1.1. Valorisation des PAM	10
II.1.1.1- La production de la biomasse	10
II.1.1.2- La transformation	12
II.1.1.3- Le mode de commercialisation	13
II.1.2. Cadre réglementaire et associatif	14
II.1.2.1. Aspects réglementaires	14
II.1.2.2. Aspects associatifs	14
II.2- Evolution des Indicateurs du secteur des PAM au Maroc	15
II.2.1. Production	15
II.2.1.1. La production marocaine en Huiles Essentielles et Extraits Aromatiques	15
II.2.1.2. La production des PAM en feuilles séchées	15
II.2.2. Exportations	16
II.2.2.1. Evolution des exportations marocaines en huiles essentielles	16
II.2.2.2. Les exportations des PAM en feuilles séchées	18
II.2.3. Importations	21
III. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC DU SECTEUR	21
III.1- Analyse SWOT du secteur	21
III.2- Positionnement du Secteur	23

IV. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DES PAM AU MAROC	25
IV.1- Vision du secteur	25
IV.2- Axes stratégiques	26
IV.2.1. Axe 1 : Consolidation et développement des connaissances spécifiques aux PAM marocaines	26
IV.2.2. Axe 2 : Valorisation de l'Offre	28
IV.2.2.1. Domestication et intensification des PAM	28
IV.2.2.2. Normalisation et labellisation	30
IV.2.2.3. Appui et assistance aux circuits de Commercialisation	30
IV.2.3. Axe 3 : Organisation du secteur	31
IV.2.3.1. Dispositif réglementaire	31
IV.2.3.2. Organisation interprofessionnelle	32
IV.2.3.3. Partenariat Institutionnel	32
IV.2.4. Axe 4 : Politique de promotion du secteur	33
IV.2.4.1. Politique d'encouragement et mesures incitatives	33
IV.2.4.2. Animation globale du secteur	33
IV.2.4.3. Synergies avec d'autres secteurs	34
IV.2.5. Axe 5 : Développement durable du secteur	34
IV.2.5.1. Formation et encadrement	34
IV.2.5.2. Développement de la population locale	34
IV.2.5.3. Gestion durable des ressources naturelles et préservation de l'environnement	35
V. PLAN D' ACTIONS STRATEGIQUE	36
VI. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE	52
VII.1- Calendrier d'exécution	53
VII.2- Recommandations pour la mise en œuvre et le suivi de la stratégie et du plan d'actions	54
VII. ANNEXES	55
Annexe 1 : Liste des abréviations	
Annexe 2 : Liste des participants à l'atelier du 19 décembre 2006 à Rabat	
Annexe 3 : Liste des sociétés et professionnels dans le domaine des PAM	
Annexe 4 : Liste des principales plantes aromatiques et médicinales du Maroc	
Annexe 5 : Liste des principales plantes aromatiques et médicinales cultivées au Maroc	

CONTEXTE ET OBJECTIFS

L'importance du secteur des PAM ne cesse d'augmenter en relation, d'une part, avec la forte augmentation de la demande mondiale enregistrée ces dernières décennies pour les PAM et leurs produits dérivés et, d'autre part avec le nombre croissant d'utilisateurs et la diversité des domaines de leur valorisation.

Cette conjoncture offre une réelle opportunité de développement pour le Maroc, par l'adoption d'une politique adéquate, dans le domaine de la gestion, l'exploitation et la valorisation des PAM. En effet, ces dernières constituent des ressources à forte valeur ajoutée, capables de contribuer à l'amélioration du niveau de vie des populations démunies au Maroc notamment dans les zones arides et semi-arides.

Malgré ces perspectives prometteuses, un certain nombre de contraintes entravent l'épanouissement de ce secteur. Afin de faire face à ces contraintes et de tirer profit des opportunités offertes, il est nécessaire d'élaborer et de mettre en oeuvre une stratégie nationale cohérente pour assurer un développement harmonieux et durable de ce secteur.

Force est de constater que sans une vision perspicace et une démarche participative impliquant toutes les parties prenantes, une telle stratégie ne sera pas facile à appliquer pour ce secteur peu organisé.

Pour pouvoir mobiliser et fédérer l'ensemble des acteurs dans le cadre d'une stratégie qui assure un développement durable à ce secteur (pérennisation de la ressource, augmentation de la valeur ajoutée pour la population locale, lutte contre la désertification ...), l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID) a initié le projet AP3 visant à soutenir l'effort entrepris par les institutions partenaires dans l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques et de stratégies susceptibles d'accompagner le développement des filières agricoles en général et celles des PAM en particulier.

Dans le cadre de ce projet, un atelier a été organisé par le HCEFLCD le 19 décembre 2006 et a regroupé une centaine de participants représentant les Administrations, les établissements d'enseignement et de recherche, le secteur privé, les ONGs, les bailleurs de fonds et les organismes internationaux.

Conformément aux recommandations de cet Atelier, le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification (HCEFLCD) a été chargé de piloter la préparation d'un plan d'action global pour les plantes aromatiques et médicinales (PAM) qui devrait être soumis à l'examen et à la validation d'un Comité ad-hoc, composé de l'ensemble des acteurs dans ce secteur.

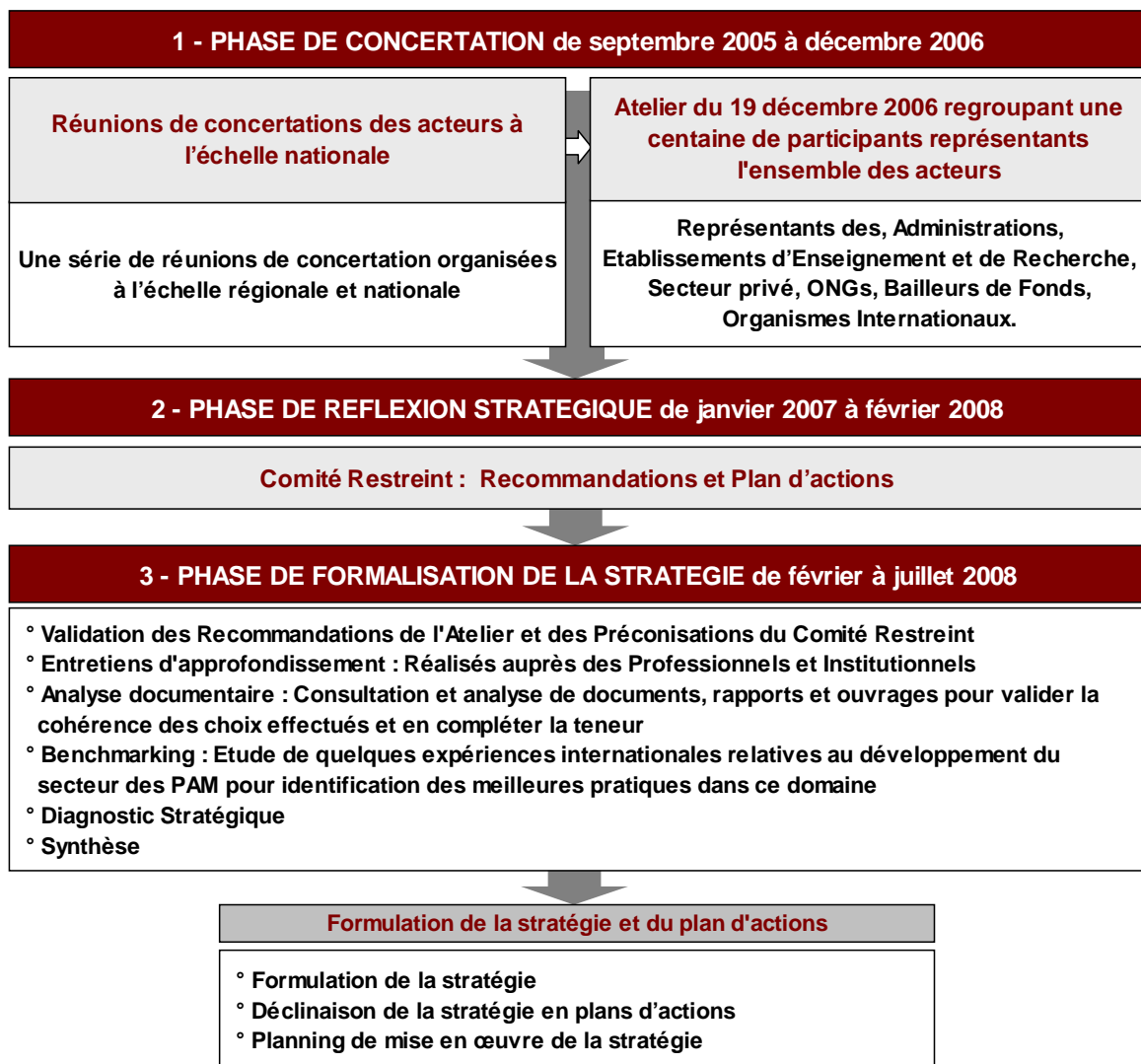
C'est dans ce cadre que l'USAID, à travers le programme agriculture et agrobusiness intégrés (AAI), a fait appel à des consultants pour assister les partenaires institutionnels à compléter et finaliser la stratégie nationale de développement du secteur des PAM au Maroc, en coordination avec les responsables de l'HCEFLCD en charge du dossier.

METHODOLOGIE

L'élaboration de la stratégie de développement du secteur des PAM au Maroc, a nécessité le recours à une démarche fortement participative.

En effet, les parties prenantes au projet, les partenaires et plusieurs intervenants dans le secteur ont été impliqués dans la réflexion sur sa conception et son mode de mise en œuvre et ce, soit dans le cadre d'entretiens, d'atelier, de réunions ou en Comité.

Le déroulement de la mission a été effectué en 3 phases schématisées comme suit :



○ Phase de concertation

Cette phase consiste en une série de réunions organisées à l'échelon national et au terme desquelles, un atelier a été organisé le 19 décembre 2006 à Rabat par l'Agence Américaine pour le Développement International - USAID (projet AP3) avec la participation d'une centaine de représentants des Administrations, des établissements d'enseignement et de recherche, du secteur privé, des ONGs, des bailleurs de fonds et des organismes internationaux¹.

¹ Voir liste des participants à l'atelier du 19 décembre 2006 à Rabat en annexe 2.

Cette phase de concertation a permis d'identifier les principales problématiques de développement ainsi que les solutions possibles.

Ø Phase de réflexion stratégique

A l'issue de l'atelier du 19 décembre 2006, un Comité Restreint² a été chargé d'identifier, sur la base des recommandations dudit atelier, les principaux axes autour desquels, devrait être élaborée la stratégie de développement du secteur. Cinq axes stratégiques ont été préconisés pour le développement du secteur :

1. Le développement de la production en tenant compte du potentiel existant et de l'environnement socio-économique du milieu et en améliorant la qualité des produits et la compétitivité des filières ;
2. La réorganisation des circuits de commercialisation et la mise en place de mécanismes de leur mise à niveau ;
3. Le renforcement et l'intégration des activités de recherche et développement au profit d'une gestion et d'un développement durables des filières ;
4. L'identification et la mise en œuvre de mécanismes économiques et financiers capables de promouvoir l'investissement et l'encouragement du secteur ;
5. L'appui législatif et réglementaire en vue de protéger la ressource naturelle et d'éliminer les contraintes.

Ø Phase de formalisation de la stratégie

La mission de formalisation de la stratégie de développement du secteur des PAM au Maroc a été confiée par l'USAID (programme AAI) aux consultants qui, pour l'assurer ont réalisé :

- § Une étude comparative des expériences réussies dans le monde (Benchmarking international) pour voir en quoi ces expériences peuvent-elles nourrir le cas marocain ;
- § Des entretiens de validation des principales conclusions des phases précédentes de concertation et de réflexion stratégique relatives au secteur ;
- § La collecte et l'analyse des documents préparés sur la stratégie nationale de développement des PAM.

Notons que les membres du Comité de Suivi, composé des responsables du HCEFLCD et de représentants de l'USAID, ont été sollicités tout au long des phases de cette étude pour orienter et enrichir les travaux et en valider l'état d'avancement.

Les différentes propositions faites dans le cadre de cette mission tiennent compte des avis, observations, suggestions et recommandations recueillis auprès de ces acteurs.

² Le Comité restreint, pour lequel le HCEFLCD a assuré l'animation et le Secrétariat, est composé de représentants des entités suivantes :

- ü Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes ;
- ü USAID (Programme AAI) ;
- ü PNUD ;
- ü SOMAPAM ;
- ü ADEPAM.

I- LE MARCHE MONDIAL DES PAM

I.1- Les principaux pays producteurs de PAM

Plus de la moitié de la production mondiale des PAM est assurée par les pays en développement. Cette situation s'explique par le déplacement de la production d'un nombre important d'espèces des pays industrialisés vers les pays à faible coût de main d'œuvre. Cependant, les pays développés continuent à dominer les productions reposant sur les technologies avancées pour compenser l'avantage comparatif lié au coût de main d'œuvre.

On distingue globalement trois types de pays producteurs des PAM et de leur produits dérivés:

1. Les pays soutenus par un important marché intérieur (Chine, Inde, Indonésie,...) et qui profitent généralement d'une main d'œuvre bon marché et d'une activité de recherche-développement dynamique. Profitant des grands espaces, de main d'œuvre peu coûteuse, et d'un potentiel de consommation de marché intérieur important, l'Inde et la Chine ont le statut de leaders mondiaux pour certaines espèces. Grâce à l'activité recherche-développement ils sont devenus des concurrents redoutables sur des produits typiquement méditerranéens comme l'origan, le basilic, ... ;
2. Les pays tournés essentiellement vers le marché international et disposant à leur tour, de main d'œuvre à faible coût et de biomasse abondante à l'état spontané. Le Maroc qui fait partie de cette catégorie exporte l'intégralité de sa production alors que les besoins pour sa consommation intérieure sont importés. Ces pays puisent dans une végétation spontanée et souvent abondante et subissent les aléas du marché international. Ils sont confrontés à de sérieux handicaps tant au niveau technologique et scientifique, dus au faible niveau de recherche-développement, qu'à celui de l'organisation de leur système de production ;
3. Les pays industrialisés qui produisent à grande échelle arrivent à assurer le tiers de la production mondiale des Huiles Essentielles. Ils occupent une place de choix sur la scène internationale des PAM et disposent d'avantages comparatifs certains liés à la maîtrise de la technologie. Ils tirent profit d'une agriculture intensive soutenue par une forte activité recherche - développement. Les pouvoirs publics et les organisations professionnelles encouragent et apportent leur appui à ce secteur.

Citons le cas particulier des pays de l'Europe de l'Est qui avaient développé par le passé une activité industrielle dans le domaine des PAM mais, dont la production se trouve actuellement déstabilisée sous des effets géopolitiques majeurs. Ces pays offrent aujourd'hui une gamme d'huiles essentielles assez variées mais avec beaucoup de fluctuations tant en qualité qu'en quantité. Ils disposent d'une activité recherche-développement dynamique qui les prédisposent à redémarrer l'activité de production des PAM et leur dérivés dans un avenir proche. Ils constituent de ce fait de redoutables concurrents potentiels.

Ainsi le Maroc doit s'armer pour affronter une concurrence de plus en plus ouverte et diversifiée. Les professionnels du secteur devront être capable de faire face à une concurrence s'appuyant, parfois sur des coûts de mains d'œuvre plus bas et sur la disponibilité de grandes surfaces agricoles, (Inde, Chine ...), parfois sur des "technologies" très avancées tant au niveau de la culture qu'au niveau de la transformation et de la commercialisation.

I.2- Le marché mondial des PAM

Le marché international des PAM est prometteur, mais il demeure très exigeant en terme de qualité du produit (standardisation, présentation, système de production, ...) et de fiabilité des relations commerciales.

I.2.1. Le marché mondial des huiles essentielles

Les huiles essentielles sont valorisées principalement sur les marchés de l'aromathérapie, de la parfumerie et de la cosmétique. Elles peuvent, soit rentrer dans la composition de produits plus élaborés (crèmes, parfums, bougies,...), soit être utilisées en l'état. Elles sont recherchées pour leurs propriétés odorantes ou thérapeutiques. Les principaux marchés de consommation sont les pays développés (Europe, Japon et Amérique du Nord) qui représentent 80% des débouchés mondiaux.

Marché mondial des huiles essentielles			
Marchés	Marché mondial (En Milliards d'Euros)	Part des importations	Part des exportations
Europe de l'Ouest	35	49%	65%
Etats-Unis & Canada	35	-	15%
Japon	14	-	5%
Europe de l'Est	5	8%	2%
Méditerranée	2	3%	1%

Sources : ANIMA, 2005, «La filière cosmétique dans la région Euro méditerranéenne», Notes et Etudes.

Chacun de ces marchés présente des caractéristiques propres :

- § Le marché américain : Un marché très exigeant ; très concurrentiel, à croissance relativement lente, mais en même temps très innovant tant d'un point de vue des produits que des modes de distribution ;
- § Le marché européen : L'Allemagne constitue le plus grand marché (20 %), suivi par la France (18 %), le Royaume-Uni (16 %), l'Italie (14 %) et l'Espagne (10 %). Il connaît une croissance modérée de l'ordre de 3,5 % par an ;
- § Le marché japonais : Un marché mûr, qui connaît une croissance lente, avec une pénétration encore limitée des importations ;
- § Le marché des pays émergents : un marché prometteur, qui est particulièrement porteur pour les produits de gamme basse et moyenne ;
- § Le marché asiatique : un marché en forte croissance, encore largement inférieur au niveau atteint par les pays développés, mais qui profitera à la production locale (produits de masse à bas prix).

De manière générale le marché des huiles essentielles se caractérise par :

- § La présence d'un très grand nombre de références, ce qui crée une confusion dans leurs classifications ;
- § La difficulté à fixer les prix des matières premières en fonction de leur origine du fait qu'il existe peu de traçabilité ;
- § L'existence de très nombreux acteurs qui cumulent plusieurs fonctions : Des négociants sont parfois transformateurs, des laboratoires pharmaceutiques font du négoce, etc. ;
- § La tendance à la saturation de la demande des pays développés qui contraste avec le dynamisme des pays émergents.

Aujourd'hui, le marché global des huiles essentielles est confronté à une menace importante liée à la restriction d'utilisation des huiles essentielles à des fins thérapeutiques. En effet, la réglementation en vigueur est de plus en plus drastique et impose des contraintes de plus en plus lourdes aussi bien en terme de compétences et d'équipements spécifiques sur le plan de la transformation qu'en terme marketing et commercial pour des produits qui exigent une propriété médicale spécifique.

I.2.2. Les déterminants de l'avantage concurrentiel sur le marché mondial des PAM

Le marché mondial des PAM est aujourd'hui un domaine où la compétitivité est conditionnée par les principaux facteurs clés de succès ci-après :

- § La complexité et la difficulté de maîtriser les coûts de production. Les coûts de production dans le secteur des PAM dépendent, en effet, le plus souvent des conditions du milieu et de la technologie utilisée (sélection, extraction, séchage...)
- § La qualité du produit fini qui est fonction des conditions de production et du savoir-faire du producteur ;
- § La capacité marketing et commerciale qui se mesure d'une part par la qualité d'écoute et d'adaptation à un marché en perpétuel évolution et par la qualité des relations commerciales à l'échelon internationale (relations client, logistique, transport, ...).

Jusqu'à une date récente, les filières des huiles essentielles, extraits aromatiques, parfums, arômes, étaient constituées d'un grand nombre d'unités de petites tailles. L'organisation productive était assimilable à une chaîne d'activités indépendantes prises en charge par des petites unités plus ou moins spécialisées :

- § Production de matières premières végétales (biomasse) ;
- § Transformation de la biomasse (distillation, extraction, séchage, conditionnement, ...)
- § Négoce et commercialisation ;
- § Traitement avancé (extraction de produits purs, préparation de formules ...)
- § Utilisation industrielle (arômes, parfumerie, cosmétique,...).

Actuellement cette organisation industrielle se trouve dépassée au profit d'un regroupement et d'une concentration favorisés par un mouvement d'internationalisation du secteur et où les grandes unités industrielles agissant sur un marché international⁽³⁾, ont remplacé les petites structures de production de dimension nationale voir locale.

La relation fonctionnelle entre les différents niveaux de la chaîne est remplacée par des liens directs entre l'utilisateur final et le producteur de la biomasse végétale qui, le plus souvent, se trouvent dans des pays différents. Les différents maillons de la chaîne de production, de leur côté, depuis la plante jusqu'au produit fini sont bien intégrés. Cette intégration se fait entre "maillons" se trouvant dans des pays différents (caractère international).

Les stratégies de développement adoptées par les entreprises de ce secteur (internationalisation, diversification, etc.) tiennent généralement compte d'une série de facteurs :

- § Besoins et attentes des consommateurs (authenticité, personnalisation, développement de produits de niche, etc.) ;
- § Evolution des produits offerts ;
- § Montée des coûts de R&D ;
- § Pouvoir accru des distributeurs (chaînes spécialisées, Grande distribution, ...) ;
- § Etc.

Les professionnels marocains sont tenus de savoir qu'ils auront, de plus en plus, à affronter des concurrents bien organisés, maîtrisant leur production depuis la culture, jusqu'au produit fini en passant par tous les traitements intermédiaires.

II- LE SECTEUR DES PAM AU MAROC

II.1- Organisation du secteur

II.1.1. Valorisation des PAM

La diversité des intervenants dans le secteur des PAM au Maroc peut être appréciée à travers la chaîne de métiers et des activités (extraction, séchage, distillation, conditionnement, froid...) qui se sont développés autour de ce secteur (exploitation d'herboristerie, industrie pharmaceutique, activités d'extraction, de préparations, etc.)

Cette diversité d'intervenants rend l'approche du secteur encore plus complexe et impose au préalable une classification de ses activités. Globalement, le système de production des PAM distingue le processus de production de la biomasse (collecte) de la « transformation » et fait intervenir plusieurs acteurs.

³ A titre d'illustration on note que six (6) se partagent plus de la moitié du chiffre d'affaires du secteur de la parfumerie à l'échelle mondiale. Voir Hartman (1995)

II.1.1.1- La production de la biomasse

La production des PAM au Maroc est essentiellement assurée par les plantes spontanées alors que la part des PAM cultivées demeure très faible.

A - Plantes spontanées

L'exploitation des plantes spontanées obéit à deux principaux régimes :

1. L'exploitation soumise à autorisation administrative qui distingue le domaine forestier de celui des collectivités traditionnelles :

- § L'exploitation des plantes poussant dans le domaine forestier tel que : Le romarin, l'armoise, le myrte etc., est soumise à autorisation administrative délivrée par le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification - HCEFLD sous certaines conditions prévues par la législation sur la cession des produits forestiers⁴ ;
- § Les plantes poussant sur les terrains des collectivités traditionnelles soumises, elles aussi, aux procédures d'adjudication des lots sous la responsabilité de l'autorité de tutelle qui est le Ministère de l'Intérieur.

En principe, les autorisations administratives ont pour rôle de faciliter la gestion des espaces, de protéger les ressources naturelles contre les risques de surexploitation et de les valoriser au profit des populations locales des régions défavorisées.

Signalons que le système d'adjudication tel qu'il a été pratiqué a toujours constitué un handicap sérieux au développement de la profession et ne permettait pas d'assurer une gestion durable de la ressource compte tenu de :

- § La durée de l'adjudication qui n'autorisait pas les producteurs à faire de la prévision et à s'engager sur des marchés à long terme ;
- § La concurrence entre les producteurs ne permettant pas une réelle protection de la ressource ;
- § Les mesures de préservation de la ressource qui n'arrangeaient pas toujours les intervenants dans le secteur ;
- § Etc.

Ce modèle qui a montré ses limites a été progressivement remplacé durant ces dernières années par un nouveau mode de gestion qui cherche à associer la population locale à travers les coopératives à l'ensemble du processus de valorisation de la ressource nationale (collecte, transformation, commercialisation, etc.).

En effet, Le HCEFLCD qui gère les espaces forestiers a souhaité valoriser ces espaces qui regorgent d'une végétation riche et variée en contribuant à sa préservation et en lui permettant d'offrir des produits qui créent des emplois et de la richesse au profit de la population locale et ce en adoptant une nouvelle démarche pour leur exploitation.

⁴ L'exploitation des plantes poussant dans le domaine forestier exige une autorisation délivrée par l'Administration des Eaux et Forêts, soit après une adjudication publique soit par entente directe (marché de gré à gré). Dans les deux cas de figure les bénéficiaires doivent payer une redevance à l'Etat. Seuls les professionnels du secteur sont éligibles à soumissionner à un marché pour l'exploitation des PAM.

Le HCEFLCD s'oriente certes vers moins de recettes mais au profit d'une logique de développement et où l'exploitation de la ressource est désormais assortie d'engagements avec des travaux d'intérêt communautaires.

Cet objectif de conserver et de valoriser l'espace forestier dans une logique de durabilité n'a pas été favorablement accueilli par certains adjudicataires rentiers. Mais, le HCEFLCD est convaincu que la durabilité provient de la conservation des espaces, ce qui nécessite la délégation de certaines activités à la population locale et à des sociétés privées spécialisées dans la production et la commercialisation des PAM. Il s'agit là de créer une synergie tripartite entre :

- § Les Coopératives qui s'occupent de la collecte, et la production selon un cahier de charges bien précis;
- § Les sociétés privées qui ont pour activité la valorisation, la transformation et la vente des produits des PAM ;
- § Le HCEFLCD qui gère les espaces forestiers et veille à la préservation de la ressource.

Ce modèle permet également de créer un partenariat entre les coopératives et les producteurs privés :

- § Les sociétés privées trouvent un intérêt certain dans ce mode de fonctionnement du moment qu'elles peuvent travailler avec plusieurs coopératives pour assurer une régularité dans l'approvisionnement ;
- § Les coopératives dont le nombre augmente de jour en jour, montrent une flexibilité et une volonté à s'engager dans ce processus de valorisation des espaces en contre partie de l'adjudication de lots sur une période longue (Achat pluriannuel sur une période de 3 ans avec renouvellement à des prix négociés en conséquence.).

Les résultats d'une telle démarche commencent à paraître en clair : dans un certain nombre de régions⁵la population a procédé à des travaux d'intérêt communautaire (gardiennage, pistes, aménagements de points d'eaux, ...) et l'exploitation des lots se fait dans un souci de préservation de la ressource.

2. L'exploitation à accès libre sur des terrains privés où la récolte est réalisée par la population locale sans observation de procédures administratives particulières. Cette pratique comporte des risques majeurs sur la pérennité de certaines espèces fragiles comme l'Orménis⁶. Pour faire face à leur difficulté de trésorerie, les producteurs (généralement des petits agriculteurs et paysans s'adonnant, de manière saisonnière, à la culture ou à l'exploitation d'espèces aromatiques et médicinales de leur région, comme la menthe pouliot) recourent aux avances sur contrat en contrepartie de l'écoulement de leur production (plantes à l'état frais ou légèrement fanées) auprès des négociants qui s'occupent du séchage, nettoyage et conditionnement. Il est important de signaler que ces intermédiaires ne sont pas souvent spécialisés dans les PAM.

⁵ Voir l'expérience de la coopérative de Beni Yaala Zkara de Jerada.

⁶ L'Orménis qui est une espèce menacée illustre parfaitement cette situation et qui nécessite une protection adéquate.

B - Plantes de culture

La production est globalement assurée par les PAM spontanées, alors que les cultivées contribuent à environ 2 %⁷. La culture des PAM est répandue dans plusieurs régions du pays et concerne environ une trentaine d'espèces⁸. A l'exception de certaines exploitations agricoles modernes, la culture des PAM reste traditionnelle et ne joue pas véritablement son rôle dans l'accroissement de la production afin de répondre à une demande de plus en plus importantes.

C'est le Ministère de l'Agriculture qui devrait prendre le relais et encourager les agriculteurs à la production des PAM. Il faut en effet cesser de puiser uniquement dans l'espace naturel et chercher à développer la domestication et l'intensification des PAM. Cette politique devrait permettre notamment de :

- § Assurer une complémentarité entre la « culture » et le « spontané » notamment en matière de régularité de l'offre de produits ;
- § Garantir la qualité des produits (traçabilité) ;
- § Assurer l'équilibre entre l'offre et la demande des PAM ;
- § Valoriser les terrains « bours » (qui dépendent des conditions climatiques)
- § Protéger certaines espèces de plantes menacées

C - Principaux intervenants dans la collecte des PAM

Selon les catégories de plantes on peut rencontrer plusieurs types d'intervenants :

- § Les professionnels du secteur, plus ou moins spécialisés dans le domaine des PAM, qui opèrent dans les diverses régions du pays (le Haut Atlas et l'Anti Atlas pour l'exploitation d'armoise, sur les Hauts plateaux de l'oriental pour le romarin, le Rif pour exploiter les ressources aromatiques et médicinales disponibles dans la région, etc.). Disposant d'assise financière suffisante, ces professionnels arrivent à écouler directement leur production sur les marchés étrangers. Ils exploitent chaque région soit directement soit par l'intermédiaire de collecteurs de la région et disposent d'antennes dans plusieurs villes du Royaume (Tétouan, Larache, Tanger, Meknès, Azrou, Marrakech, Agadir...). Les collecteurs sur le terrain sont dans la plupart des cas des paysans qui délaissent provisoirement l'agriculture pour se consacrer à l'exploitation des espèces de PAM de la région (romarin, menthe pouliot, etc.)
- § L'exploitation des **plantes poussant sur les terrains des collectivités traditionnelles** est soumise aux mêmes règles et exigences que celles du domaine forestier. C'est la Direction des affaires rurales du Ministère de l'Intérieur, qui s'occupe de la mise en adjudication des lots à exploiter et en assure la tutelle.
- § La récolte des **plantes poussant sur les terrains privés** est réalisée en général par les populations locales sans contraintes administratives particulières comme la menthe pouliot, l'origan, la tanaise annuelle, l'Ormenis, etc.

⁷ Il s'agit là d'une estimation. Notons l'absence de données officielles sur la situation des plantes cultivées au Maroc.

⁸ Voir tableau des principales plantes aromatiques et médicinales cultivées au Maroc – Annexe 5

II.1.1.2. La transformation

Le secteur des PAM au Maroc se caractérise par la présence d'un grand nombre d'unités de production de petites tailles et qui, pour la plupart, ont vu le jour ces trois dernières décennies. Parmi elles ont cite :

- § Les sociétés étrangères ou filiales de groupes étrangers spécialisées dans la production de molécules naturelles, d'infusettes et dérivés de PAM et dont le nombre est réduit à quelques unités⁹ ;
- § Les sociétés agro-industrielles marocaines qui essayent de couvrir tous les maillons de la filière depuis la culture passant par la transformation jusqu'à la commercialisation. Leur nombre¹⁰ est également limité et elles sont basées généralement dans les grandes agglomérations (Casablanca, Marrakech) ;
- § Les sociétés spécialisées¹¹ dans la commercialisation des plantes séchées que ce soit de culture (verveine, bouton de roses, fleur d'oranger, sauge, feuille de vigne rouge, feuille d'olivier, fleur de cactus, racine d'iris, ...) ou spontanées (romarin, myrte, menthe pouliot, mauve, ...) ;
- § Les sociétés spécialisées dans l'extraction des huiles essentielles et extraits aromatiques¹². La majorité de ces sociétés est constituée d'unités mobiles utilisables sur le lieu même de la collecte de la biomasse. Ces sociétés peuvent également commercialiser des plantes séchées, mais aussi des produits d'autres domaines (céréales, ...). Le reste est constitué d'unités modernes disposant d'installations et d'équipement fixes.

Dans de nombreux cas, les entreprises du secteur cumulent les activités d'herboristerie, d'extraction des huiles et de négoce. D'autres producteurs collectent et distillent les plantes spontanées, en complément de leur activité d'agriculteur.

II.1.1.3. Le mode de commercialisation

Deux circuits de commercialisation sont à distinguer : La vente directe au consommateur et le négoce en vrac avec une prédominance de ce dernier (Voir schéma page suivante).

Le négoce en vrac : La quasi-totalité de la production marocaine des PAM est exportée sur des marchés internationaux par le biais de négociants. Ces sociétés exportatrices assurent généralement le contrôle de qualité, le nettoyage, le tri du produit avant son emballage final. Elles sont souvent intégrées en aval en assurant leur approvisionnement en matière première auprès d'intermédiaires ou de grossistes qui ont le produit disponible.

⁹ Il s'agit principalement de : NATUREX (France) , BIOLAND (France), LOKOUS (Espagne), Mc DORNIC (USA), SOABIMEX (filiale de Yves ROCHER)

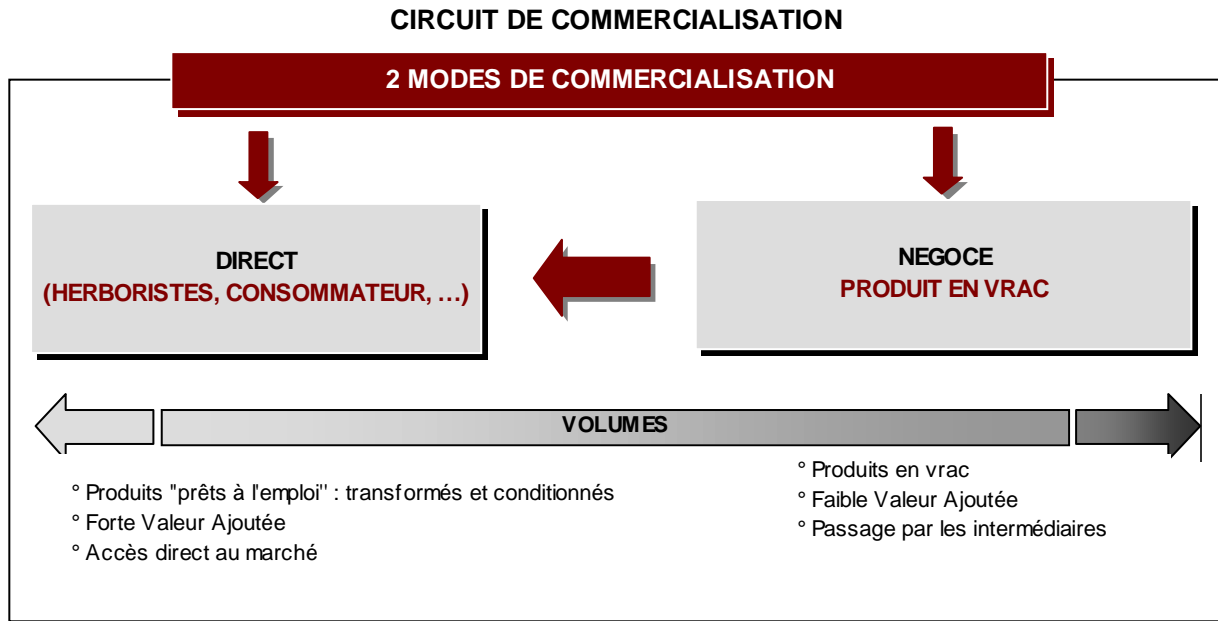
¹⁰ Il s'agit des sociétés SOCOPRAG à Marrakech avec ces installations modernes de culture de verveine ; MOKALA à Casablanca qui s'est lancée également dans la production industrielle de verveine, le Groupe Benchaïb, etc.

¹¹ Ces unités industrielles sont nombreuses, parmi elles on cite : Santis Trade à Casablanca, SOPLAMMA à Marrakech, Hedismar à Marrakech; SUOREX à Marrakech; Plantes de Soleil à Marrakech, etc.), Cf Liste en **annexe 3**.

¹² Ces types de sociétés sont nombreux. Certains possèdent des installations fixes avec des équipements modernes comme BIOAROMAT à Berchid, les Arômes du Maroc à Kalaât M'gouna. D'autres, beaucoup plus nombreux, utilisent des équipements simples et faciles à transporter et à utiliser sur le lieu même de collecte des PAM spontanées : Exemple : Les établissements Nassime-El Ward à Meknès, Haddou El Younsi à Tétouan, Benkirane à Ouezzane, Laroussi à Larache, Cheddadi à Tanger, N'tifi à Tanger

La vente directe aux utilisateurs et aux consommateurs : La vente aux laboratoires, herboristes, prescripteurs et consommateur final ne représente qu'une faible portion et ne concerne que les produits prêts à l'utilisation. Elle devrait constituer pour les filières du secteur une source non négligeable de valeur ajoutée si elle est bien exploitée.

Force est de constater que le secteur est fragilisé par un manque de visibilité et de maîtrise des marchés. Ceci est dû au fait que les producteurs ne réalisent que très peu de prospection et que les ventes sont confiées à des négociants qui ne cherchent pas à développer des marchés nouveaux et spécifiques. Ainsi, l'essentiel de la production marocaine doit son écoulement à la « réputation qualitative » des PAM du Maroc sur des marchés classiques.



II.1.2. Cadre réglementaire et associatif

II.1.2.1. Aspects réglementaires

La législation actuelle dans le domaine des PAM ne permet pas de répondre à de nombreuses questions et reste muette dans un certain nombre de dispositions qui devraient protéger le secteur. Ainsi, dans le but de préserver la pérennité des ressources, la législation devrait être revue en vue d'organiser l'exploitation (récolte, cueillette et de transformation) des PAM et de promouvoir les populations locales.

Par ailleurs, les accords internationaux signés par le Maroc sur la biodiversité incitent à rationaliser la cueillette d'espèces sur des bases écologiques et à favoriser la culture de plantes comme une alternative à l'exploitation des peuplements menacés de disparition.

II.1.2.2. Aspects associatifs

Pour faire face aux différents handicaps qui entravent le développement de leur profession, les professionnels marocains se sont réunis en 1995 au sein de l'Association pour le Développement des Plantes Aromatiques et Médicinales du Maroc (ADEPAM), qui ne compte qu'une vingtaine d'adhérents.

Cette association constitue un précieux outil pour l'encadrement des professionnels en particulier et pour le développement du secteur en général. Ses objectifs consistent à assurer pour les professionnels du secteur :

- § L'encadrement et le suivi
- § La sensibilisation
- § La formation
- § L'appui à la recherche de débouchés

Toutefois, le faible niveau d'adhésion à cette association montre que les professionnels du secteur sont encore réticents à mener des actions collectives.

L'ADEPAM ainsi que d'autres associations qui ont vu le jour récemment (SOMAPAM, AMAPPAM,...) devront constituer des interlocuteurs privilégiés pour coordonner et orienter les activités des professionnels. Pour jouer pleinement leur rôle il est nécessaire de les renforcer pour devenir le « bras armé » des professionnels du secteur.

II.2- Evolution des Indicateurs du Secteur des PAM au Maroc

II.2.1. Production

Le Maroc occupe une place non négligeable sur le marché international des PAM avec une production qui se distingue par sa richesse et sa diversité.

A noter que la production nationale des PAM est destinée pratiquement à 100% à l'exportation.

Les plantes exploitées au Maroc concernent aussi bien celles soumises à l'extraction des huiles essentielles et des extraits aromatiques via la distillation ou l'extraction par solvants, que celles utilisées en l'état « frais » ou après « séchage » en herboristerie, aromates, alimentaires, etc.

II.2.1.1. La production marocaine en Huiles Essentielles et Extraits Aromatiques

Parmi les plantes couramment utilisées dans la production des huiles essentielles et extraits aromatiques au Maroc on trouve : Le romarin (*Rosmarinus officinalis* L.), l'armoise (*Artemisia herba-alba* Asso.), le cèdre de l'Atlas (*Cedrus atlantica*), le myrte (*Myrtus communis* L.), le thym de Terguiste, thym à thymol, (*Origanum elongatum* Emb. et Maire), le thym doux du Maroc - thym à bornéol- (*Thymus satureoides* Coss), le laurier sauce (*Laurus nobilis* L.), l'origan du Maroc (*Origanum compactum* essentiellement), la mousse de chêne (*Evernia prunastri*), la mousse de cèdre (*Evernia furfuracea*) ; la camomille sauvage du Maroc (*Ormenis mixta* S/espèce multicaulis L.), la menthe pouliot (*Mentha pulegium* L.), etc.¹³

Des produits nouveaux ont été récemment introduits sur le marché telle que la "camomille bleue du Maroc" ou "tanaïse bleue du Maroc" (*Tanacetum annuum* L.). L'Ammi visnaga est un autre produit nouveau qui cherche encore une place sûre dans le marché international des huiles essentielles.

¹³ L'annexe 4 donne une liste exhaustive des espèces spontanées et de culture, parmi lesquelles certaines espèces sont irrégulièrement exploitées; d'autres le sont à des tonnages relativement faibles.

II.2.1.2. La production des PAM en feuilles séchées

On regroupe dans ce domaine un ensemble de plantes, dont le romarin, le thym, l'origan et la caroube et ses dérivées. Ces plantes sont toutefois menacées par les techniques de coupe et de collecte. Les techniques de séchage, de nettoyage méritent à leur tour d'être améliorées.

Sur le marché international, le « Romarin du Maroc¹⁴ » pourrait être compétitif car, à part l'Algérie, qui constitue un concurrent potentiel en matière de prix, les autres principaux fournisseurs proposent des prix beaucoup plus élevés (l'Espagne et la France).

En ce qui concerne les feuilles séchées des autres plantes (thym, l'origan, ..) elles sont réalisées à partir des peuplements naturels situés dans différentes régions du royaume (Haut Atlas central, Anti atlas, ...)

II.2.2. Exportations

Les fluctuations de la demande et des prix sont des caractéristiques fondamentales du marché international des PAM.

II.2.2.1- Evolution des exportations marocaines en huiles essentielles

Les tableaux 1 et 2 et la figure 1 résument l'évolution des exportations marocaines en huiles essentielles et extraits aromatiques de 1999 à 2003. Ils représentent les PAM soumises à l'extraction (distillation ou extraction par solvants) et n'incluent pas les productions commercialisées en frais ou après séchage sur le marché d'herboristerie, aromates et alimentaires.

Tableau 1 : Exportation en poids des Huiles Essentielles (1999-2003)

Produit	Poids en Kg					
	1999	2000	2001	2002	2003	Moy
Huile essentielle de romarin	56 161	25 640	62 244	77 945	71 300	58 658
Huile essentielle de myrte	1 322	191	0	0	0	303
Huile essentielle d'eucalyptus	0	0	404	5	65	95
Autres Huiles essentielles	549 173	270 414	389 845	465 893	307 793	396 624
Total HE en Kg	606 656	296 245	452 493	543 843	379 158	455 679

Source : Office des Changes, 2006

Sur l'ensemble des huiles essentielles le romarin occupe la première place avec une moyenne annuelle de 58 tonnes.

A noter que les statistiques officielles mettent dans le même groupe « autres huiles essentielles » des huiles de produits plus classiques telles celles d'origan, de laurier noble, de thym, etc.

¹⁴ A titre d'information, le romarin est récolté dans l'oriental et ses qualités aromatiques sont d'une qualité supérieure.

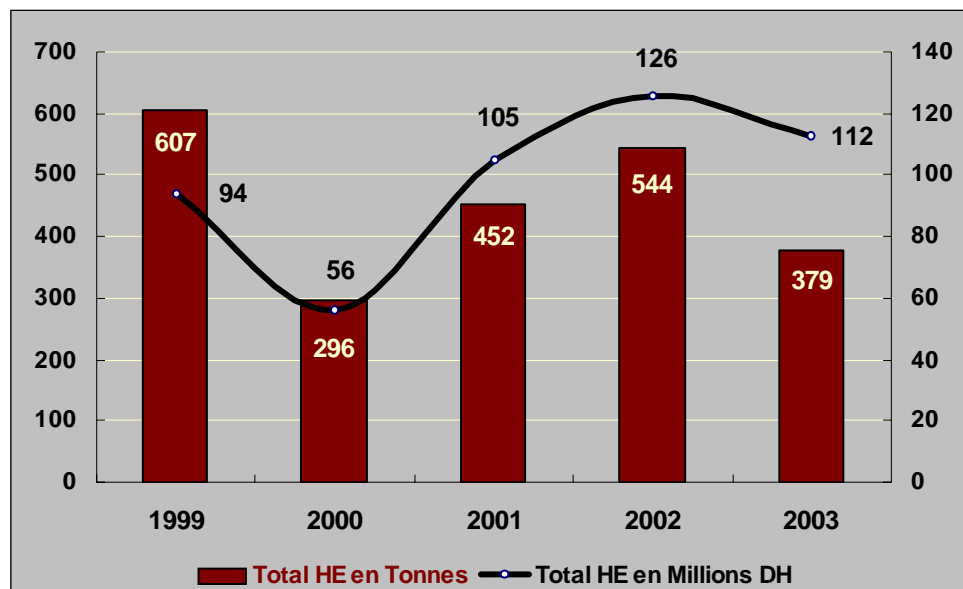
Tableau 2 : Exportations en valeurs des Huiles Essentielles (1999-2003)

Produit	Valeurs en Milliers de Dirhams						Prix moyen en Dh/kg
	1999	2000	2001	2002	2003	Moyenne	
Huile essentielle de romarin	10 801	4 122	11 849	22 939	17 812	13 505	230,23
Huile essentielle de myrte	611	83	0	0	0	139	458,81
Huile essentielle d'eucalyptus	0	0	35	8	13	11	118,93
Autres Huiles essentielles	82 459	51 805	92 954	102 809	94 655	84 936	214,15
Total HE en KDH	93 872	56 010	104 838	125 756	112 480	98 591	216,36

Source : Office des Changes, 2006

Les exportations en valeurs des huiles essentielles des PAM spontanées sont en progression. Elles sont passées de 56 millions de Dhs en 2000 à 112,4 millions Dhs en 2003.

Figure 1 : Exportations totales des huiles essentielles en poids et en valeur (1999-2003)



Jusqu'en 1980, la France était le principal pays d'exportation de ce secteur. Cette tendance a nettement changé entre 1990-2000 : une percée sur les marchés américains a permis de rééquilibrer la structure des exportations marocaines dans ce domaine.

Avec pratiquement 20% du volume des exportations en Huiles essentielles et extraits aromatiques, le marché américain est le deuxième débouché après la France (53%). Les autres destinations par ordre d'importances sont le Japon (6,3%), le Canada, la Suisse et l'Espagne (4%) et l'Allemagne (2,1%).

II.2.2.2- Les exportations des PAM en feuilles séchées

Les tableaux 3 et 4 représentent l'évolution des exportations en poids et en valeurs des PAM séchés et de caroube sur la période allant de 1999 à 2005.

La moitié de ces exportations est constituée de produits destinés au secteur alimentaire (épices, arômes). Les plantes destinées à la parfumerie, au cosmétique et aux industries similaires occupent la deuxième place avec 34%. Enfin, malgré leur diversité, les plantes utilisées pour leurs propriétés médicinales ne représentent que 5% des recettes des exportations marocaines des PAM.

Tableau 3 : Evolution des exportations en Tonnes des PAM séchées et de caroubes

Produit	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Thym	1 322	1 201	1 146	1 051	1 334	613	731
Origan	206	147	77	25	5	63	54
Romarin	1 802	2 081	2 151	2 302	3 195	3 152	3 207
Autres	162	96	99	197	113	118	162
Caroube	16 755	6 748	6 923	13 535	24 619	23 167	22 065
Total	20 247	10 273	10 396	17 109	29 265	27 113	26 220

Source : EACCE, 2006

Tableau 4 : Evolution des exportations en Dirhams des PAM séchées et de caroubes

Produit	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Thym	11 570 966	12 279 000	13 554 763	13 009 782	14 061 545	7 133 250	8 864 639
Origan	3 429 771	2 806 011	1 600 213	486 477	103 394	763 828	733 788
Romarin	15 309 728	17 614 466	19 738 436	23 511 605	27 891 783	26 300 760	28 797 265
Autres	1 056 601	699 979	1 055 693	1 663 611	930 417	788 347	1 056 601
Caroubier	227 223 959	100 000 000	209 354 932	236 089 143	354 897 715	406 533 393	535 000 000
Total	258 591 025	133 399 456	245 304 036	274 760 618	397 884 855	441 519 578	574 452 293

Source : Office EACCE, 2006

Le romarin est l'aromate le plus exporté par le Maroc (12,70% de toutes les PAM séchées). Les Etats-Unis d'Amérique constitue le premier client de ce produit (45%). Ils sont suivis par la France (15%) et l'Espagne (10%).

L'exportation des Thym est aussi importante que celle du romarin. En effet le tonnage moyen exporté de cette matière est de 1140 t/an avec une valeur moyenne de 12,9 millions de Dhs. Ces exportations représentent, en valeur, 4% environ de la rubrique des PAM séchées et des caroubes. Les USA (36%), la France (12%), le Japon (9%) et l'Espagne (7%) sont les principaux marchés du thym du Maroc.

L'Origan est représenté par « l'*Origanum compactum* Benth » qui constitue un excellent aromate alimentaire et particulièrement apprécié par les fabricants de pizza et produits similaires. Le volume des exportations n'est limité que par la disponibilité de la matière première.

Tableau 5 : Evolution des exportations des Huiles Essentielles, PAM séchées, Caroubes et dérivés (1999-2003)

Désignation des produits	1999		2000		2001		2002		2003		Poids moyen Kg	Valeur moyenne DHS
	Poids Kg	Valeur DHS	Poids Kg	Valeur DHS	Poids Kg	Valeur DHS	Poids Kg	Valeur DHS	Poids Kg	Valeur DHS		
Mousses et lichens	942	6 796	60 940	414 086	66 250	289 491	190 170	1 449 076	60 990	59 288	75 858	443 747
Feuilles de laurier	29 459	212 393	28 216	442 436	15 979	172 911	5 462	156 469	21 500	235 149	20 123	243 872
Pyrèthre	53 965	1 513 154	36 779	1 607 565	37 397	2 431 288	48 821	2 180 630	41 910	2163 844	43 774	1 933 159
Henné en feuilles pour teinture	590	8 574	2 400	69 287	193	3 268	4 091	97 349	683	38 715	1 591	43 439
Autres bois, racines et écorces, mousses et lichens	496 201	4 230 976	279 122	2 584 633	304 891	3 422 082	422 330	4 218 161	387 777	5 948 484	396 358	4 080 867
Thym	1 190 270	6 762 061	721 192	7 695 465	758 777	8 878 066	690 295	8 460 698	1 008 340	10 387 897	873 775	8 436 837
Caroubes et dérivés	19 183 831	299 799 535	7 887 103	186 328 377	7 529 243	234 901 316	12 878 519	243 104 824	26 297 351	329 061 753	14 755 209	258 639 161
Huile essentielle de romarin	56 161	10 801 151	25 640	4 122 429	62 244	11 849 222	77 945	22 938 656	71 300	17 811 580	45 824	13 504 608
Huile essentielle de myrte	1 322	611 370	191	82 815	0	0	0	0	0	0	303	138 837
Huile Essentielle d'eucalyptus	0	0	0	0	404	34 694	5	8 208	65	13 470	95	11 274
Epices diverses	5 316 600	66 017 707	5 810 071	49 695 750	5 416 310	46 344 303	6 948 562	64 619 858	4 259 816	41 731 080	5 550 272	53 681 740
Autres plantes et parties de plantes	9 050 576	70 656 146	9 523 943	131 487 948	9 206 979	144 120 518	9 744 740	161 393 550	10 317 474	148 748 174	9 568 742	131 281 267
Autres mucilages et épaississants végétaux sauf modifiés	4 430	1 329 215	7 240	1 757 386	2 100	1 733 948	3 524	1 805 119	16 050	607 254	4 324	1 446 584
Autres huiles essentielles	549 173	82 459 116	270 414	51 805 127	389 845	92 953 956	465 893	102 808 754	307 793	94 654 570	396 624	84 936 305
Oléorésine	73 792	16 937 462	266 287	57 951 667	202 910	56 508 517	295 176	63 788 980	315 860	54 905 283	230 805	50 018 382
Résine de conifère	0	0	0	0	0	0	1 250	26 250	0	0	250	5 250
Résinoïdes	114 262	29 785 685	0	0	4	16 841	1 511	2 027 365	7 052	3 607 521	24 566	7 087 482
Exportations annuelles	36 121 574	591 131 341	24 919 538	496 044 971	23 688 635	603 660 421	31 778 294	679 083 947	43 097 911	707 810 218	31 988 493	615 932 811

Source : Office des Changes, 2006

Tableau 6 : Synthèse des exportations globales des PAM (1999-2003)

	1999	2000	2001	2002	2003	Moyenne
En quantité (Tonnes)	36 328	25 066	23 766	31 804	43 039	32 000
En valeur(KDH)	591 131	496 045	603 660	679 084	707 810	615 546
Prix unitaires moyens (DH/Kg)	16,27	19,79	25,40	21,35	16,45	19,85

Les données relatives à l'ensemble du secteur (huiles essentielles, PAM, caroube et dérivés) montrent que les recettes globales annuelles moyennes des exportations sur la période 1999 à 2003, sont de 615 millions de Dirhams pour un volume annuel moyen de 32.000 Tonnes, soit un prix de vente unitaire moyen de 19,85 Dirhams le Kg.

Notons qu'environ 50% les recettes globales annuelles proviennent des graines de caroubes et de ses dérivés. Cette situation est due principalement aux importations massives de la caroube brute et puis sa réexportation sous forme élaborée (Farine de caroube, mucilage, etc.) et qui permet aux professionnels de réaliser une marge bénéficiaire non négligeable.

II.2.3. Importations

Les principaux produits importés concernent les condiments dont, à part le cumin, l'importation ne peut être remplacée par des productions locales. Il s'agit du poivre qui vient en tête avec 43% des quantités globales importées suivi du gingembre (16%), du cumin (12%), du curcuma (9%), de la cannelle (9%) et du girofle (5%).

III- SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC DU SECTEUR

Partant de l'analyse du secteur des PAM et de son environnement, le diagnostic stratégique consiste à extraire les variables déterminantes en terme de :

- § Forces, faiblesses, menaces et opportunités (SWOT)
- § Positionnement du secteur.

III.1- Analyse SWOT du secteur

L'analyse SWOT décrit le secteur des PAM au Maroc en termes de :

- § Forces : C'est à dire, les atouts et les avantages intrinsèques à son organisation et à son mode de fonctionnement ;
- § Faiblesses : C'est à dire, les défaillances propres au secteur ;
- § Opportunités et avantages qui s'offrent au secteur ;
- § Menaces et contraintes qui limitent voire, qui compromettent le développement du secteur.

FORCES

- Une flore riche et variée à endémisme très marqué ;
- L'existence d'écosystèmes qui offrent des conditions écologiques favorables ;
- Un savoir-faire ancestral des intervenants dans la production et la transformation des PAM ;
- Une notoriété « PAM Maroc » reconnue à l'échelle internationale ;
- Existence de plusieurs institutions et centres de recherche travaillant sur les PAM au Maroc ;
- Existence d'un important tissu associatif constitué d'ONG intéressées par le secteur.

FAIBLESSES

- Une production dominée par les plantes spontanées et où la place de la « culture » reste très limitée ;
- Une faible valeur ajoutée créée dans la production : Les PAM sont généralement produites sous forme de feuilles sèches et d'huiles essentielles brutes destinées au marché international ;
- Une infrastructure productive majoritairement artisanale et un faible effort d'investissement ne permettant pas de renforcer et de moderniser l'appareil productif ;
- Une organisation des circuits de distribution des PAM opaque comportant une multitude d'intermédiaires ne favorisant pas la transparence et la fluidité de l'information ;
- Un marché local peu développé et complètement ignoré par les professionnels du secteur bien qu'il présente des opportunités certaines de développement ;
- Un secteur délaissé qui n'en revêt pas moins une dimension sociale et territoriale importantes. Contrairement à d'autres secteurs (agrumes, cuire, textile,...) où l'encouragement se fait à travers les programmes d'appui de l'Etat à la Recherche et Développement, le financement et l'encouragement à l'investissement, la promotion des exportations etc. ;
- Un secteur peu structuré avec une organisation professionnelle et interprofessionnelle embryonnaire ;
- L'existence de plusieurs intervenants dans le secteur avec parfois des chevauchements dans les missions et un manque de coordination dans les actions (Administrations, professionnels, ONG, organismes d'enseignement et de recherche, média, collectivités locales,...) ;
- L'absence de réglementation rigoureuse et encourageante ;
- Absence de stratégie consensuelle de développement du secteur des PAM.

OPPORTUNITES

- Une demande mondiale de la consommation des PAM en augmentation continue. Plusieurs études démontrent que l'intérêt pour les produits naturels et les remèdes à base de plantes médicinales font actuellement l'objet d'une croissance soutenue sur les marchés. La demande pour les produits naturels associés aux médecines douces enregistre une croissance d'environ 15 % à 25 % par année ;
- Des industries utilisatrices des PAM en développement continu : agroalimentaire, pharmaceutique, cosmétique, etc. ;
- Des résultats de la recherche et développement disponibles pour augmenter la qualité du produit et la productivité ;
- Le développement touristique que connaît le Maroc est une opportunité pour le secteur à condition de créer les synergies dans ce domaine (produits du terroir par exemple) ;
- Le marché international est devenu de plus en plus exigeant en matière de conformité aux critères de gestion durable des ressources naturelles ;
- Accords de libre échanges avec UE, USA, ...

MENACES

- Apparition de nouveaux concurrents internationaux (Europe de l'Est, Turquie, Amérique du sud, Chine, Inde, Afrique Centrale,...) ;
- Cours mondiaux instables et contraintes de commercialisation qui font que les conditions de réussite sur les marchés étrangers sont difficiles à atteindre ;
- Les produits des PAM spécifiques au Maroc ne bénéficient pas actuellement de protection contre leur domestication par d'autres pays ou firmes multinationales ;
- La quasi-totalité des PAM (plus de 90%) exploitées et commercialisées sont spontanées, ce qui menace la ressource et limite la possibilité de développement du secteur ;
- Les aléas climatiques sont souvent défavorables et influencent la disponibilité des produits et la régularité de l'approvisionnement des marchés ;
- L'utilisation de produits chimiques et pesticides de plus en plus poussée risque de nuire à la qualité des produits et au potentiel naturel.

III.2- Positionnement du Secteur

La production de PAM au Maroc repose principalement sur la récolte de la biomasse spontanée (plus de 90%). Cette production se caractérise par sa grande diversité, avec environ 4000 espèces recensées et plusieurs centaines récoltées. La production liée à la culture reste négligeable et ne bénéficie d'aucun appui de l'Etat.

Aujourd'hui, le secteur des PAM au Maroc est confronté à un double enjeu :

- § Adapter les modes de production aux conditions de développement durable notamment par : la promotion des populations locales, la maîtrise de la cueillette, la valorisation des productions spontanées, le développement des cultures (modernisation, sélection variétale, itinéraires de production,...),
- § Maîtriser les marchés : les productions étant destinées à des utilisations très variées (alimentation, cosmétique, parfumerie, aromathérapie, pharmacie, etc.).

Le secteur des PAM au Maroc se trouve menacé, mais dispose, en même temps, d'un potentiel de développement important.

Les menaces sont liées tant à la ressource qu'aux marchés avec deux grands types de risques :

- § Risques de limitation de la matière première par la forte cueillette des espèces sauvages (pillage, ...) et le peu de mise en culture ;
- § Risques de perte des marchés traditionnels : les marchés demandeurs peuvent se tourner vers d'autres bassins de production, **le secteur se positionne en fournisseur de matières premières non transformées**, et souffre là aussi de la non-régularité voire du faible volume offert.

Face à ce constat difficile, le Maroc recèle également de grands atouts, pouvant être le socle d'un développement plus important du secteur. Ces atouts sont également liés à la ressource et aux marchés :

- § Une flore à la fois riche, spécifique et préservée, dont le potentiel est renforcé par un climat, qui favorise la production de plantes aromatiques et médicinales, au standard de qualité reconnue ;
- § Un fort potentiel de développement commercial : une destination touristique de plus de 10 millions à l'horizon 2010 et une image d'authenticité préservée (naturel).

Certes, les entreprises marocaines du secteur tirent profit des conditions écologiques particulières du pays et de l'existence d'espèces à l'état spontané en abondance. Cependant ces atouts ne peuvent, à eux seuls, suffire à nos entreprises pour bâtir leurs avantages comparatifs décisifs et durables sur le marché international.

Il est clair que toute entreprise qui souhaite évoluer dans ce secteur est tenue de satisfaire les niveaux de performances techniques et commerciales, respecter les exigences de qualité et de faire l'effort d'adaptation et d'innovation nécessaires en s'appuyant sur un savoir-faire et une politique soutenue en matière de recherche-développement.

Les principaux acteurs du secteur (institutionnels, professionnels, ONGs, ...) sont conscients de la nécessité de mettre en place une stratégie du secteur cohérente avec ses potentialités, l'objectif étant de re-dynamiser les filières de ce secteur. Cela nécessite de définir les actions à prioriser et les moyens à mettre en place ainsi que les conditions de mise en œuvre.

Une étape préalable est nécessaire à cette démarche consiste à définir une vision précise pour le secteur compte tenu de ses potentialités et ses perspectives de développement ; d'où la nécessité de la concertation de l'ensemble des acteurs autour d'une stratégie nationale de développement du secteur des PAM.

IV- STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PAM AU MAROC

IV.1- Vision du secteur

Le Maroc possède des atouts uniques notamment, une réserve considérable de biodiversité, sites touristiques, etc.

Pour mettre en valeur ce potentiel, des alliances devraient être construites entre producteurs (HCEFLCD, Collectivités traditionnelles, secteur agricole) Institutionnels (HCEFLCD, Ministères d'Agriculture, du Tourisme, d'Artisanat, de l'Intérieur,...) Associations professionnelles, Secteur Privé, Groupements d'usagers, etc.

Ainsi, la stratégie de développement du secteur s'inscrit dans le cadre d'une politique d'ensemble pour donner un véritable élan à ce secteur et répondre aux préoccupations d'aménagement du territoire et de développement durable.

Son objectif ultime consiste à réunir les conditions et les facteurs clés de succès au secteur des PAM au Maroc en l'aidant à développer de manière significative et soutenue ses parts de marché aussi bien sur le plan international que national. Il s'agit en d'autres termes de :

Préparer le secteur à opérer le passage d'un secteur fournisseur de matières premières non transformées à un véritable secteur industriel offrant des gammes de produits à forte valeur ajoutée destinées aussi bien au marché local qu'au marché international.

Le développement, voire même la survie du secteur, passe par son évolution du stade artisanal au stade industriel.

Une telle mutation ne peut se faire qu'à travers de « Grands acteurs »¹⁵ performants disposant de capacités et de compétences confirmées dans ce domaine.

Le secteur des PAM au Maroc a besoin, en effet, d'être dynamisé par ces « grands acteurs » disposant de ressources financières et humaines performantes et du savoir-faire technique, commercial et managérial nécessaires pour créer et maintenir un avantage concurrentiel sur un marché international de plus en plus mondialisé et dans un environnement économique et commercial qui évolue rapidement.

Pour leur assurer toutes les chances de succès, ils doivent être encouragés et soutenus afin de relever les défis, d'augmenter sensiblement la production et sa qualité et d'améliorer les systèmes de commercialisation et de distribution, le cadre réglementaire et incitatif, l'encadrement et la formation, etc.

La situation actuelle du secteur oblige à mettre en place des actions rigoureuses portées par l'ensemble des intervenants que ce soit dans le cadre d'actions collectives et volontaires (Coopératives, Syndicats, Groupements d'Intérêt Economique, etc.) ou celui de projets d'entreprises. Les objectifs de cette stratégie ne pourront être atteints que s'il existe :

- § Une volonté forte à la fois des professionnels et des pouvoirs publics, tant nationaux que locaux ;
- § Un soutien par l'ensemble des acteurs de la société, en particulier au niveau régional ;
- § Des outils de développement à visée globale et intégrée : agricole, touristique, industrielle, scientifique, territoriale, etc.

¹⁵ Par « Grand acteur » on entend des structures productives et commerciales qui joueront le rôle de locomotive pour le secteur. Il peut s'agir d'entreprises multinationales et de groupement d'entreprises nationales (consortium) ou d'individus (coopératives).

IV.2- Axes stratégiques

La stratégie du secteur des PAM au Maroc devrait porter aussi bien sur son développement que sur la consolidation de l'existant. Sa mise en œuvre constructive et dynamique nécessitera un ensemble d'actions intégrées autour des principaux axes suivants :

- § La consolidation des connaissances actuelles et leur développement pour aborder de manière professionnelle le marché ;
- § L'optimisation de la production et de la commercialisation en vue d'une meilleure valorisation des PAM marocaines ;
- § La réglementation, l'organisation et l'encouragement du secteur pour préparer un cadre à la fois adéquat et stimulant pour les professionnels et protecteur de la ressource ;
- § La promotion et l'animation du secteur tout en créant des synergies positives avec d'autres secteurs ;
- § La promotion des populations locales, la préservation et la gestion durable de la ressource.

IV.2.1. Axe 1 : Consolidation et développement des connaissances spécifiques aux PAM marocaines

La valorisation de la ressource naturelle passe d'abord et avant tout par le développement du savoir et des connaissances spécifiques des espèces végétales. A cet effet, il est nécessaire d'élaborer et de mettre en œuvre un programme de R&D spécifique aux PAM avec des objectifs précis.

A partir des années 1980 certains laboratoires et centres de recherches au Maroc ont commencé à s'intéresser aux PAM et ont pu rassembler d'importantes données scientifiques et techniques sur les ressources naturelles dans ce domaine.

Les exemples de travaux de recherche¹⁶ qui ont eu un impact réel et positif ne manquent pas. Ils demeurent, toutefois, isolés, de faible portée et ne répondent pas totalement aux objectifs globaux de valorisation des PAM au plan national.

Un véritable programme de Recherche et Développement avec des objectifs et des orientations nationales clairement définies et répondant véritablement aux besoins du secteur devrait être engagé. Ce dernier devrait être axé sur les actions prioritaires ci-après :

- § Capitaliser, renforcer et intégrer les activités de Recherche & Développement au niveau de tous les segments du secteur ;
- § Elaborer un diagnostic approfondi du patrimoine naturel (inventaire et cartographie), du potentiel de production existant et des conditions socioéconomiques de son exploitation ;
- § Caractériser les PAM à l'aide de fiches techniques sur une base de cahiers des charges élaborés par les professionnels ;

¹⁶ Quelques exemples de travaux de recherche ayant eu un impact sur le secteur :

- § Maîtrise et amélioration de la qualité de production de certains peuplements (armoise blanche)
- § Elaboration de la nomenclature des produits
- § Sélection, mise en culture et diversification de la production
- § Mise au point de nouveaux produits
- § Sauvegarde des espèces et peuplements naturels
- § Amélioration des rendements et de la qualité des produits de cueillette.

- § Elaborer une charte et un code d'usage et de bonnes pratiques couvrant tous les aspects de la filière ;
- § Définir de manière plus précise les conditions de préservation, de conservation (conservatoire in-situ et ex-situ, banque de gènes) et de valorisation des PAM ;
- § Etudier les conditions de leur domestication, particulièrement pour celles à grande valeur ajoutée, et menacées, ainsi que celles qui pourraient être introduites ;
- § Pallier l'insuffisance de l'information en développant une stratégie scientifiquement conçue, couvrant l'ensemble des produits et intéressant l'ensemble des intervenants notamment à travers les actions suivantes :
 - Û Institution d'un programme national d'information sur les PAM ;
 - Û Création de jardins botaniques à caractère pédagogique ;
 - Û Mise en place de circuits d'écotourisme en relation avec les PAM en synergie avec le tourisme ;
 - Û Introduction des PAM dans les programmes scolaires d'éducation environnementale et de santé ;
 - Û Implication des ONGs dans le développement de la filière notamment dans la mission d'information.

Cette politique de recherche et développement devrait s'inscrire dans une logique de consolidation et du développement des connaissances sur les PAM marocaines en vue d'aborder de manière professionnelle le marché international et national. Sa mise en oeuvre reposera notamment sur :

- § **Des organismes nationaux de recherche appliquée, d'appui technique et d'information spécialisés** notamment dans la production végétale. Ils joueront à ce titre un rôle essentiel dans la création et la diffusion du progrès technique dans l'agriculture en générale et dans les PAM en particulier. Parmi ces organismes on cite l'Institut National des Plantes Médicinales et Aromatiques (INPMA)¹⁷ et l'Institut National de Recherche Agronomique (INRA) qui devront jouer un rôle plus prononcé sur le plan économique en encourageant la réalisation des études de faisabilité sur les possibilités d'investissement, en orientant les investisseurs vers des produits à forte valeur ajoutée, destinés aussi bien au marché intérieur qu'à l'export ;
- § **Des associations professionnelles** de producteurs et d'industriels de plantes, qui pourront développer des activités techniques et de développement à la demande de leurs adhérents.

IV.2.2. Axe 2 : Valorisation de l'Offre

Bien que le potentiel de production des PAM spontanées au Maroc est important, la production est souvent liée aux aléas climatiques et certaines espèces sont menacées de disparition sous l'effet conjugué de la pression de la population, l'action de la dent de bétail, l'exploitation archaïque (arrachage, surpâturage, défrichement surtout dans le domaine collectif, ...), etc.

Parmi les mesures préconisées, la domestication est le meilleur moyen pour sauver certaines plantes de la disparition et préserver la ressource.

¹⁷ L'INPMA est l'unique institut marocain de recherche et de développement spécialisé dans les plantes et matières premières végétales.

La valorisation des PAM devrait s'intéresser à l'amélioration de la qualité du produit (Label), lequel doit se baser sur des spécifications chimiques, organoleptiques et olfactives reconnues. La standardisation des produits est également un moyen de diversification de la production marocaine.

Enfin, la valorisation des PAM exige une meilleure connaissance du marché (tendances, exigences, concurrence, etc.) et une maîtrise des circuits commercialisation.

IV.2.2.1. Domestication et intensification des PAM

La mise en culture des PAM présente des avantages incontestables d'une meilleure maîtrise de la production tant sur le plan de la qualité que celui de la quantité avec des possibilités de sa diversification.

Les facteurs clés de succès dans ce domaine se ramènent principalement à :

- § La maîtrise des coûts de mise en culture ;
- § La disponibilité du savoir-faire¹⁸ (fiches techniques) pour la culture ;
- § La maîtrise de la technique culturale adaptée à chaque espèce.

Trois stratégies complémentaires peuvent être adaptées dans le domaine de la mise en culture des PAM au Maroc :

1 La spécialisation

Dans l'état actuel des choses, il apparaît difficile pour les producteurs marocains de PAM d'affronter les « géants »¹⁹ spécialisés dans la culture et la production de certains produits sur de grands espaces avec des technologies de pointe.

Une alternative s'offre alors pour le Maroc et qui consiste à se spécialiser dans les « niches » où il a un avantage comparatif certain. Les grands producteurs dans les pays développés, ne sont pas toujours intéressés par les petits tonnages surtout pour les productions qui demandent des soins particuliers. Une spécialisation dans ces « niches » de marché peut être une solution à condition d'en maîtriser les conditions de production pour dissuader les concurrents potentiels.

2 La diversification et l'intensification de la production

L'intensification de la production par la mise en culture des produits de tonnages relativement importants et qui sont déjà connus sur le marché international sous le label « Maroc ».

Cette intensification est possible grâce à une maîtrise des techniques de production, une politique de distribution maîtrisée, un marketing et une promotion efficaces, etc. Elle peut concerner plusieurs types de produits afin de diversifier la production des PAM marocaines. La « coriandre en grain » est un bon exemple dans ce sens. Ainsi, divers produits actuellement poussent à l'état

¹⁸ Notons que pour certaines espèces, ces techniques existent et font l'objet de publications par divers centres de recherches notamment : Iteipmai et INRA (France) - INIA (Espagne)

¹⁹ Les exemples les plus marquants sont la menthe poivrée du Japon, la coriandre des Etats-Unis, la lavande et le lavandin en France, le fenouil et le pyrèthre dans le cas de l'Australie.

spontané sur de grandes surfaces, peuvent être développés grâce à l'intensification par la culture (romarin, armoise, thym, myrte, ...).

3 L'amélioration de la production à partir de plantes spontanées

La production à partir des plantes spontanées se ramène à la cueillette. Un certain nombre de pays notamment d'Europe de l'Est ont une grande tradition dans le domaine. Ils la renforcent aujourd'hui grâce à un grand effort de modernisation des techniques de séchages et grâce à une importante activité de recherche et développement.

Le Maroc dispose d'un avantage compétitif non négligeable qui consiste en l'abondance de certains peuplements et espèces à l'état spontané. Le Romarin en est un bon exemple qui permet aujourd'hui de produire en moyenne plus de 60 tonnes d'huile essentielle par an et place le Maroc parmi les trois grands producteurs mondiaux dans ce domaine à côté de l'Espagne et de la Tunisie.

L'abondance de la biomasse végétale à l'état naturel constitue un atout certain à condition que son exploitation soit maîtrisée. En effet, le système actuel de cueillette constitue un sérieux handicap pour maintenir le Maroc dans la position de leader sur certaines plantes. En effet, la plupart des plantes spontanées poussent dans des régions semi-arides à arides et la production de la biomasse végétale se trouve fortement affectée par les conditions climatiques non stables.

L'amélioration de la production nécessite des efforts notables dans :

- § La mécanisation des opérations de récolte ;
- § L'amélioration des conditions de stockage ;
- § Le renforcement des capacités de transformation.

IV.2.2.2. Normalisation et labellisation

Le marché des PAM est de plus en plus exigeant sur le plan de la qualité des produits finis. La réussite du pari de la qualité exige des actions visant à encadrer et stimuler les professionnels dans ce domaine. L'objectif est de définir les profils type de chaque produit par des analyses et d'y attribuer des propriétés. Une qualité rigoureuse des produits et de ses démarches (normalisation, tests biochimiques, thérapeutiques...) via des prestataires scientifiques et techniques choisis par les professionnels eux-mêmes est un préalable nécessaire pour se maintenir sur le marché mondial des PAM. Les actions prioritaires dans ce domaine consistent à :

- § Instituer un système de normes et de standards, au niveau de toute la filière, en harmonie avec les exigences du marché international ;
- § Encourager le système de certification et de labellisation à travers l'encadrement technique et le soutien financier ;
- § Standardiser la production tant sur le plan de la qualité que de la productivité ;
- § Mettre au point des techniques culturales adaptées pour chaque espèce végétales ;
- § Etc.

IV.2.2.3. Appui et assistance aux circuits de Commercialisation

Les marchés étrangers présentent de réelles opportunités de développement pour les filières du secteur des PAM au Maroc. Certaines études²⁰ ont confirmé ces opportunités notamment sur le marché américain qui à lui seul absorbe le 1/5^{ème} de la production mondiale et avec qui, rappelons le, le Maroc a un accord de libre échange.

D'autres marchés et destinations (Europe, Canada, Japon, ...) présentant des opportunités certaines peuvent être visées. La réussite sur ses marchés exige une maîtrise des circuits de commercialisation. A cet effet, des actions d'optimisation de la commercialisation des PAM à travers la mise en place de structures communes (coopératives par exemple) peuvent être entreprises, afin d'assurer en même temps le développement du marché international et du marché national.

○ Développement du marché international, par :

- § Des actions de prospection clients en assurant une présence sur des salons internationaux ;
- § Une sélection préalable des marchés et des clients cibles sur une base d'objectifs annuels à atteindre ;
- § Des partenariats commerciaux directement avec des utilisateurs de PAM (laboratoires, ..) ;
- § La définition de gammes de produits adaptés, des conditions de vente bien élaborées (volumes par producteur, conditions de transport, commission de vente, etc.) ;
- § Des contacts et pré-négociations avec présentation des supports scientifiques et commerciaux ;
- § Des actions de marketing permettant de valoriser au mieux les produits sur le marché international en insistant sur la répartition des revenus dans le cadre du commerce équitable et la rémunération de la matière première à sa juste valeur.

Actuellement de nouveaux créneaux et besoins apparaissent dans le domaine de l'herboristerie (fraîche, congelée, surgelée, déshydratée, ...) du « Bio », du « naturel », de l'aromathérapie, etc. Un effort permanent d'adaptation devrait se faire notamment par la mise en place d'une veille concurrentielle, marketing et commerciale pour alimenter les professionnels en informations utiles.

○ Le développement du marché national, par :

- § Des offres de produits à destination des clientèles locales et touristiques (par exemple des produits avec une spécificité bio et une origine marocaine à mettre en avant) ;
- § Une commercialisation sur un marché à haut potentiel en volume, à travers les circuits de magasins spécialisés, de parapharmacie, de produits du terroir ; etc.
- § Une gamme de produits de 2^{ème} transformation (parfums, cosmétiques...) en complément à la gamme d'huiles essentielles ;

²⁰ Etude réalisée par AMS-1995

- § La création de « marque collective » à commercialiser en commun et à développer autour de plusieurs facteurs clés de succès et selon les spécificités produits et les engagements des producteurs (bio, naturel, etc.).

Ces actions collectives et bien d'autres devront être accompagnées par une mise en place de structures commerciales et promotionnelles fortes (coopératives). Elles assureraient le rôle de prospection et prendraient également en charge la logistique aval. L'objectif de ce type d'organisation est de mettre en commun la commercialisation des PAM sur le marché international et national, soit en totalité soit sur des marchés et produits nouveaux.

Les producteurs cèderont leurs productions (huiles essentielles, Extraits, plantes séchées, ...) sur une base de prix de cession défini par les actionnaires /adhérents. La structure collective prendrait en charge le stockage, le transport, la facturation et la gestion de la relation avec les clients. Les « actionnaires » / adhérents définiront les limites d'achat de produits en dehors d'eux-mêmes. La structure devra être ouverte de par ses statuts pour accepter selon des modalités définies à l'avance d'autres « actionnaires » / adhérents pour répondre à un véritable projet collectif de la région voire même du pays.

Cette organisation est conditionnée par l'existence d'une volonté marquée des professionnels pour contribuer au développement de leur secteur.

Une telle stratégie devrait passer par des actions de communication et de promotion de la marque collective propre à chaque coopérative ainsi que de sensibilisation des réseaux de distribution.

IV.2.3. Axe 3 : Organisation du secteur

IV.2.3.1. Dispositif réglementaire

Dans le secteur des PAM le dispositif réglementaire est un facteur de régulation incontournable. Son amélioration nécessite plusieurs actions :

- § Favoriser l'application des lois et règlements qui visent la conservation et la gestion durable des PAM ;
- § Assurer une meilleure connaissance des textes de loi par la population en général et les exploitants en particulier ;
- § Elaborer et mettre en œuvre des cahiers de charges d'exploitation adaptés à chaque écosystème PAM et en harmonie avec les conditions socioéconomiques locales ;
- § Réglementer la commercialisation et l'exportation des produits sur le marché international, dans le cadre des accords de libre échange et des Accords de Droit de Propriétés Intellectuelles et Commerciales (ADPIC) ;
- § Veiller au respect des accords sur la biodiversité signés par le Maroc et qui incitent les nations à rationaliser la cueillette d'espèces rares sur des bases écologiques et à favoriser la culture de plantes comme une alternative à l'exploitation des peuplements sauvages ;
- § Promulguer des lois visant la valorisation des PAM et leur conservation en liaison avec le développement durable²¹.

²¹ Pour valoriser des produits de qualité liée à l'origine, le Maroc a élaboré un projet de loi relatif « aux signes distinctifs d'origine et de qualité des produits agricoles et denrées alimentaires » dont une bonne partie concerne les PAM. Il s'agit du projet de loi 25-06 relative

IV.2.3.2. Organisation interprofessionnelle

La création d'une structure organisationnelle, qui devrait prendre en compte et représenter de façon équilibrée tous les maillons du secteur est une nécessité pour le développement du secteur. Cette structure devra veiller à ce que le plan stratégique du secteur se réalise dans les meilleures conditions possibles. Elle pourrait prendre la forme d'une fédération interprofessionnelle devant assurer la coordination entre les différents intervenants tant au niveau national que régional. Elle aura pour rôle de :

- § Identifier les acteurs de la filière en fonction de leurs missions et activités tout en encourageant les mécanismes de leur coordination et de leur intégration ;
- § Renforcer l'organisation et l'encadrement des producteurs ;
- § Renforcer, encourager et encadrer les organisations professionnelles existantes ou à créer ;
- § Instaurer un système de partenariat multipartite et pluriannuel pour l'exploitation et la valorisation durable de la ressource ;
- § Instituer un observatoire national pour suivre et évaluer l'évolution du secteur.

IV.2.3.3. Partenariat Institutionnel

La stratégie de développement durable des PAM, implique la participation de l'ensemble des parties prenantes (industriels privés, usagers, institutionnels, ONGs, organismes internationaux, etc.). Elle devrait être conçue et mise en œuvre en harmonie avec les possibilités offertes.

La diversité des intervenants dans le secteur (Administrations, collectivités, populations locales, professionnels, etc.) constitue une source de discordes et de conflits qui appelle une conciliation entre les intérêts divergents.

Il devient ainsi impératif d'instaurer un dialogue entre les partenaires en vue de nouer un véritable partenariat pour la co-gestion, la concertation, la négociation, le compromis, etc.

Ce partenariat entre l'administration, les collectivités, les professionnels du secteur et les populations locales organisées, devrait assurer une exploitation appropriée des ressources, encourager l'investissement privé dans le secteur et d'améliorer les conditions de vie des populations locales en les faisant bénéficier de la valeur ajoutée générée par la valorisation et la transformation des PAM.

aux signes distinctifs d'origine et de qualité des denrées alimentaires et des produits agricoles et halieutiques, initié par le Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime et qui permet aux produits de terroir d'être mis en valeur, grâce à la reconnaissance de leurs spécificités dues à leur origine géographique (couvert végétal, terre, eau, climat, notamment), au savoir-faire des populations locales et/ou à leurs conditions d'obtention, de préparation ou de transformation.

Ce projet de loi s'inscrit dans la politique nationale de développement rural durable, de valorisation de produits agricoles et alimentaires, de protection du consommateur avec comme préoccupation la protection du patrimoine agricole national. Il prévoit trois signes distinctifs : l'indication géographique (IG), l'appellation d'origine (AO) et le label agricole (LA).

Cette législation, déjà largement en vigueur chez les principaux pays de l'Union Européenne (en particulier l'Italie et la France), a permis à ces pays de valoriser leurs produits agricoles et donc d'améliorer le revenu des producteurs, promouvoir le développement durable en milieu rural et préserver le patrimoine culturel national.

Notons enfin que ce projet de loi a été adopté par le Conseil de Gouvernement, puis par le Conseil des Ministres et est soumis actuellement au Parlement.

Dans cette perspective le HCEFLCD a initié depuis quelques années une démarche susceptible d'assurer la promotion des populations locales en harmonie avec la conservation de la ressource tout en assurant un approvisionnement régulier du marché.

Ainsi, l'adjudication est désormais assortie d'engagements avec des travaux d'intérêt communautaires. Cet objectif de conserver et de valoriser l'espace forestier dans une logique de durabilité n'a pas été favorablement accueilli par certains adjudicataires rentiers ; ce qui a nécessité la délégation de certaines activités à la population locale et à des sociétés privées spécialisées dans la production et la commercialisation des PAM afin de créer une synergie tripartite entre :

- § Les Coopératives qui s'occupent de la collecte, et la production ;
- § Les sociétés privées dont l'activité est la valorisation, la transformation et la vente des produits des PAM ;
- § Le HCEFLCD qui gère les espaces forestiers et veille à la préservation de la ressource.

Ce modèle a permis de créer un partenariat entre les coopératives et les producteurs privés qui trouvent un intérêt certain dans ce mode de fonctionnement :

- § Les sociétés privées sont soulagées du dossier social (carte de travail, cotisation CNSS, ...) et peuvent travailler avec plusieurs coopératives pour assurer une régularité dans l'approvisionnement ;
- § Les coopératives dont le nombre augmente de jour en jour, montrent une flexibilité et une volonté à s'engager dans ce processus de valorisation des espaces en contre partie de l'adjudication de lots sur une période longue (Achat pluriannuel sur une période de 3 ans avec renouvellement à des prix négociés en conséquence).

Notons que les résultats d'une telle démarche commencent à paraître en clair dans un certain nombre de régions.

IV.2.4. Axe 4 : Politique de promotion du secteur

Les professionnels du secteur sont avertis qu'ils font face à des concurrents mondiaux bien organisés, maîtrisant l'intégralité des processus de production et de commercialisation et que la clé de réussite sur ce marché repose sur une capacité d'organisation de la production et des compétences techniques et technologiques confirmées.

Ce sont là des conditions nécessaires mais pas suffisantes, à elles seules, pour garantir le succès. En effet, la réussite sur les marchés étrangers passe également et surtout par une connaissance précise des besoins du marché et des capacités à gérer des relations commerciales durables.

Aussi, le secteur devrait-il bénéficier d'une promotion par des campagnes de communication (ne se limitant pas uniquement aux produits mais en y associant toutes les composantes de l'offre du Maroc : l'image des régions, les potentialités touristiques), d'une assistance pour favoriser la prospection de nouveaux marchés, d'un appui aux divers circuits de distribution, etc.

IV.2.4.1. Politique d'encouragement et mesures incitatives

Pour assurer son décollage, le secteur a besoin de mesures d'incitation et d'encouragement dont les principales consistent à :

- § Instaurer des mesures incitatives pour l'encouragement de l'investissement privé dans le secteur notamment par la mise en place de lignes de financement ;
- § Prévoir des instruments économiques et financiers de nature à encourager la mise à niveau de la filière ainsi que la valorisation commerciale des PAM pour assurer la compétitivité sur le marché international et encourager la consommation sur le marché local;
- § Prendre, à l'instar des produits agricoles, des mesures d'exonération des droits de douane et taxes à l'importation (équipements, matériels d'irrigation...);

IV.2.4.2. Animation globale du secteur

Une animation globale du secteur tant aux plans technique, scientifique, commercial que promotionnel est nécessaire pour démarrer, suivre et contrôler l'impact des actions à réaliser.

L'objectif est de susciter un portage collectif des actions à plusieurs niveaux :

- § La prospection des marchés étrangers et les actions commerciales communes à l'international pour positionner l'offre marocaine sur le marché international ;
- § La création du label collectif « PAM du Maroc » support du développement commercial national et international ;
- § L'animation globale des professionnels : transfert d'informations, suivi des entreprises, gestion des filières ;
- § La supervision des travaux sur la caractérisation des PAM et l'expérimentation de la mise en culture ;
- § La communication par la réalisation d'argumentaires technico-économiques et documents de communication par plante et par utilisation de marché ;

IV.2.4.3. Synergies avec d'autres secteurs

Les PAM sont utilisées par l'industrie pharmaceutique, la phytothérapie, la cosmétique, l'industrie des détergents auxquelles elles offrent une image de naturel de plus en plus appréciée. Ces filières créatrices d'emplois sont soumises à une concurrence de plus en plus vive à laquelle elles doivent répondre.

Le secteur a de fortes chances de réussir le pari du marché local en s'appuyant sur des produits porteurs d'image de qualité et d'authenticité.

Le potentiel de commercialisation auprès du marché local (population locale et touristes) est bien réel. Une vente qui aujourd'hui ne touche pratiquement pas les touristes, sans aucune communication ni promotion, peut potentiellement toucher un marché de près de 10 millions de

touristes en plus de la population locale et ce, via les réseaux « spécialisés » : magasins spécialisés, centres de thalassothérapie, parapharmacie ou la création de réseaux terroirs.

IV.2.5. Axe 5 : Développement durable du secteur

IV.2.5.1. Formation et encadrement

Dans le cadre de la stratégie globale de la valorisation des PAM, il faut envisager un programme de formation de cadres et de techniciens chargés de la gestion et du fonctionnement des unités de production de PAM et leurs produits dérivés.

Cette formation sera dispensée au sein des établissements de formation professionnelle où elle sera largement basée sur la pratique (préparation de la phytomasse destinée aux opérations de transformation, utilisation de l'équipement de distillation, filtrage et conditionnement des produits transformés, huiles essentielles et extraits, etc.) Les professionnels devront participer aux activités pédagogiques réalisées dans les différents établissements de formation et devront être associés à la démarche de sélection des candidats, réalisée à partir des besoins identifiés des diverses filières d'industrie et de marché.

Enfin, un dispositif de formation continue devrait être déployé sous forme d'appui scientifique, technique et commercial aux populations locales en vue :

- § D'améliorer leur connaissance sur les espèces végétales aromatiques, médicinales, et alimentaires, de leurs principes actifs et des produits qu'elles contiennent, des industries qui utilisent ces produits et des marchés qui les distribuent;
- § D'orienter les producteurs et les entreprises locales vers des activités rentables et des marchés fiables ;
- § De former les jeunes techniciens qui participeront à la création et au fonctionnement des unités rurales de valorisation des PAM.

Il est conseillé que les premiers bénéficiaires de cette action de formation soient des animatrices et des animateurs à recruter à cette fin, car ils constituent des éléments clés dans le processus de transfert agro-technologique et commercial vers les populations locales.

IV.2.5.2. Développement de la population locale

Souvent les PAM spontanées poussent sur des terres collectives ou domaniales soumises à des utilisations abusives comme le défrichage pour mise en culture, le surpâturage, et le ramassage de bois de feu, etc.

Une telle attitude, entraîne une dégradation de la ressource et expose le territoire aux dangers de la désertification avec ses conséquences désastreuses sur la survie des populations.

Pour promouvoir le développement durable, il est donc recommandé d'œuvrer pour l'intéressement des populations à cette richesse pour la sauvegarder et la protéger en faisant une

utilisation raisonnable. En d'autres termes, faire en sorte à ce que, les populations soient impliquées dans un processus participatif et productif afin de tirer profit de la valeur ajoutée dégagée localement par le conditionnement et la transformation des PAM.

Ceci passera par la mise en place d'actions favorisant le regroupement de la population locale dans des coopératives de mobilisation et de valorisation des ressources. Ces coopératives sont des structures qui peuvent jouer un rôle déterminant dans la réussite d'un tel projet. Elles sont en mesure d'assurer la mobilisation de la population locale en vue de l'impliquer dans le processus de valorisation des PAM. Ces associations ou coopératives devront être soutenues par l'administration de tutelle (le HCEFLCD en particulier), et ce afin d'assurer les meilleurs avantages pour la population rurale tout en maintenant une répartition équitable des responsabilités.

Le commerce équitable, peut également être un levier de développement de la population locale. Ainsi, des formes de partenariat entre l'administration, les collectivités locales, les professionnels de la filière et les populations locales organisées doivent être établies. Cette façon de faire est à même d'assurer une exploitation durable de la ressource, et d'améliorer les conditions de vie des populations locales.

IV.2.5.3. Gestion durable des ressources naturelles et préservation de l'environnement

La majorité des PAM marocaines étant obtenue à partir de la cueillette des plantes spontanées. Les actions essentielles pour préserver la ressource menacée consistent alors à développer une stratégie de contrôle dans une optique de développement durable, en :

- § Favorisant la formation de coopératives des populations qui participent à la cueillette ;
- § Mettant en place une charte de cueillette et en informant les professionnels et la population locale des pratiques à respecter ;
- § Etablissant des quotas de cueillettes par espèce et par région qui seraient émis chaque année en fonction des données disponibles sur les recensements et les dynamiques de population des espèces en cause ;
- § Etablissant une certification biologique ;
- § Intégrant des critères de certification tenant compte de l'impact de la récolte sur la préservation des espèces végétales ;
- § Encourageant le transfert des technologies respectueuses de l'environnement au niveau de la production et de la transformation ;
- § Elaborant des plans d'aménagement et d'exploitation durable concertés à l'image des plans d'aménagement établis au niveau des massifs forestiers.

V- PLAN D' ACTIONS STRATEGIQUE

Les actions identifiées dans le cadre de ce plan d'actions stratégique, découlent du travail d'analyse et de synthèse, qui s'est appuyé sur des entretiens, des études comparatives de certaines expériences internationales et des réunions de concertation avec les différents acteurs de ce secteur ainsi qu'avec les différents partenaires au projet.

Ce travail a permis d'apporter des éléments de réflexion structurés et des propositions d'actions hiérarchisées, à mettre en œuvre pour parvenir au développement escompté.

Axe 1 : Consolider et développer les connaissances spécifiques aux PAM marocaines
Action 1 : Etablir un diagnostic du patrimoine naturel (inventaire et cartographie)
Action 2 : Elaborer les fiches techniques des PAM marocaines
Action 3 : Mettre en place un programme national de recherche
Axe 2 : Valoriser l'Offre « PAM Maroc »
Action 1 : Elaborer une politique agricole de domestication et d'intensification des PAM
Action 2 : Adopter un programme de normalisation des PAM marocaines
Action 3 : Mettre en place les structures d'appui aux circuits de Commercialisation
Axe 3 : Organiser le secteur
Action 1 : Améliorer le dispositif réglementaire
Action 2 : Créer une structure interprofessionnelle représentative du secteur
Action 3 : Nouer des partenariats Institutionnels favorables au développement du secteur
Axe 4 : promouvoir le secteur
Action 1 : Adopter les mesures incitatives et d'encouragement du secteur
Action 2 : Concevoir et mettre en œuvre un programme d'animation globale du secteur
Action 3 : Piloter les actions pour créer des synergies avec d'autres secteurs
Axe 5 : Assurer un développement durable du secteur
Action 1 : Assurer la formation et l'encadrement technique des intervenants dans le secteur
Action 2 : Promouvoir la population locale
Action 3 : Assurer la préservation de la ressource et sa gestion durable

A partir de ce plan d'actions, les différentes parties prenantes devront nécessairement s'impliquer dans ce projet de développement des PAM et faire des choix stratégiques importants qui les prédisposeraient à s'engager dans la réalisation de ces actions.

Axe 1 : Consolider et développer les connaissances spécifiques aux PAM marocaines	
Action 1 : Etablir un diagnostic du patrimoine naturel (inventaire et cartographie)	
Objectifs et rapport avec la stratégie de développement : Assurer une meilleure connaissance en vue d'établissement de plan de gestion durable de la ressource	
Actions à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> § Elaborer la carte de répartition biogéographique des PAM à l'échelle nationale et régionale. § Elaborer une carte de synthèse au 1/2000 000 pour la planification à l'échelle nationale ; § Elaborer des cartes de synthèse à l'échelle régionale et locale ; § Etablir un inventaire des disponibilités des ressources mobilisables des PAM § Identifier les zones à fort potentiel de production avec sélection des espèces à valoriser ; § Estimer périodiquement au moyen d'échantillonnage de la Phytomasse par espèces et par régions.
Entités responsables	<ul style="list-style-type: none"> § HCEFLCD § SOMAPAM § ADEPAM § INPMA § Bailleurs de fonds § MADRPM § MENESRS

Axe 1 : Consolider et développer les connaissances spécifiques aux PAM

Action 2 : Elaborer les fiches techniques des PAM marocaines

F **Objectifs et rapport avec la stratégie de développement** : Sauvegarder le patrimoine des PAM en danger d'extinction en augmenter le potentiel de production pour faire face à la demande

<p>Actions à mettre en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> § Assurer le Recensement des espèces en voie de disparition et leur suivi § Préparer une fiche technique par PAM (origine, espèce, phytomasse, produits, procédé, technologie, rendement, mode de récolte, composition chimique! ...). § Sélectionner et mettre en culture certaines espèces spontanées, § Echanger avec les coopératives des producteurs § Réaliser de programmes de recherche et d'analyses sur des compositions moléculaires § Procéder au traitement et au recoupement des données
<p>Entités responsables</p>	<ul style="list-style-type: none"> § Laboratoires universitaires de recherche § INPMA § INRA § MADRPM § HCEFLCD § MENESRS

Axe 1 : Consolider et développer les connaissances spécifiques aux PAM

Action 3 : Mettre en place un programme national de recherche

F **Objectifs et rapport avec la stratégie de développement** : Mieux valoriser la ressource à travers la prospection de nouveaux produits ou plantes qui pourraient être potentiellement exploités au Maroc et l'amélioration du rendement à l'extraction des substances aromatiques et médicinales.

<p>Actions à mettre en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> § Etablir des Normes et des contrôles de qualité. § Instaurer des mécanismes d'encouragement et d'incitation à la recherche. § Encourager l'innovation dans l'entreprise comme moyen de développement du secteur § Etablir un programme de recherche scientifique pour suivre la dynamique des PAM (études de la production et productivité ; Modèle de croissance, régénération, etc.). § Rechercher de nouveaux procédés d'extraction des substances aromatiques et médicinales ; § Définir et implanter des équipements performants de transformation des phytomasses ; § Mettre en place une banque de semences par région écologique pour la conservation de matériel génétique végétal ; § Elaborer des Fiches techniques suivant des modèles internationaux reconnus ; § Evaluer le potentiel naturel des PAM par région ; § Evaluer les caractéristiques technico-économiques de la plante (meilleure période de récolte, technique de distillation appropriée, etc.) § Evaluer la possibilité de diversifier les produits.
<p>Entités responsables</p>	<ul style="list-style-type: none"> § MADRPM § HCEFLCD § MENESRS

Axe 2 : Valoriser l'Offre « PAM Maroc »

Action 1 : Elaborer une politique agricole de domestication et d'intensification des PAM

Objectifs et rapport avec la stratégie de développement : La mise en culture des plantes permet d'abaisser les coûts de production, de maîtriser la ressource et d'envisager le développement des filières du secteur. L'objectif de cette action est de développer la mise en culture des plantes qui retiennent l'intérêt du marché tout en assurant la maîtrise et l'amélioration des techniques de la production :

<p>Actions à mettre en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> § Améliorer les techniques de culture, la sélection génétique et la domestication des plantes spontanées ; § Procéder à des études des facteurs de rendement en biomasse et qualité du matériel végétal ; § Améliorer les techniques d'élaboration : séchage, nettoyage, emballage... § Assurer le suivi et le contrôle de la qualité des produits à tous les niveaux de la production ; § Stabiliser les quantités produites par l'introduction progressive de cultures en parallèle de la cueillette et de la production spontanée ; § Initier la mise en place d'une norme de production, première étape d'un "label marocain".
<p>Entités responsables</p>	<ul style="list-style-type: none"> § HCEFLCD § MADRPM § INPMA § Bailleurs de fonds § MI (DAR)

Axe 2 : Valoriser l'Offre « PAM Maroc »

Action 2 : Adopter un programme de normalisation des PAM marocaines

F **Objectifs et rapport avec la stratégie de développement** : L'amélioration du produit passe par sa standardisation. Le produit doit se baser sur des qualités chimiques, organoleptiques et olfactives reconnues. Pour arriver à cette normalisation les producteurs doivent être formés et bien encadrés. La standardisation des produits est un moyen de diversification de la production marocaine et de maîtrise de la qualité (label).

<p>Actions à mettre en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> § Procéder à la standardisation du produit en se basant sur les qualités chimiques, organoleptiques et olfactives ; § Développer les connaissances nécessaires sur les produits marocains dans leurs diversités avant de procéder systématiquement à la normalisation. § Etablir des normes (de qualité) de spécifications à caractère obligatoire. § Imposer le contrôle des huiles essentielles produites localement ou importées ; § Adopter des mesures d'encouragement à l'exportation des PAM § Instaurer le contrôle de qualité des PAM exportées à l'instar des autres produits agricoles ; § Garantir la traçabilité du produit de la culture au produit séché à l'aide des contrôles effectués par les coopératives
<p>Entités responsables</p>	<ul style="list-style-type: none"> § Associations professionnelles : SOMAPAM, ADEPAM, AMAPPAM § INPMA § Partenaires § Départements Ministériels § Associations Professionnelles et ONG § HCEFLCD § MADRPM § MCI

Axe 2 : Valoriser l'Offre « PAM Maroc »

Action 3 : Mettre en place les structures d'appui aux circuits de Commercialisation

F **Objectifs et rapport avec la stratégie de développement** : Le développement du secteur des PAM au Maroc doit tenir compte de la réalité du marché national et des contraintes du marché international : c'est par le biais d'une industrie moderne et d'un circuit de commercialisation qualifié qu'il peut se forger une place sur le marché mondial des PAM.

Actions à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> § Etudier les opportunités du marché national et international et rechercher de nouveaux débouchés ; § Mettre en place des circuits de distribution courts et fiables offrant une plus grande flexibilité et plus de régularité dans l'approvisionnement du marché ; § Créer des structures communes (coopératives) qui permettront d'assurer des actions de prospection, de commercialisation, etc.
----------------------------------	--

Entités responsables	<ul style="list-style-type: none"> § AMAPPAM § SOMAPAM § ADEPAM § HCP § Bailleurs de fonds § USAID
-----------------------------	--

Axe 3 : Organiser le secteur

Action 1 : Améliorer le dispositif réglementaire

F **Objectifs et rapport avec la stratégie de développement** : Dans le but de préserver la pérennité des ressources, la législation doit être revue en vue d'organiser l'exploitation (récolte, cueillette et de transformation) des PAM et de promotion des populations locales.

Actions à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> § Promulguer des textes juridiques spécifiques définissant les PAM et les modalités de leur exploitation (récolte, cueillette et de transformation) et pour assurer leur conservation et leur gestion durable ; § Favoriser l'application des lois et règlements qui visent la conservation des PAM ; § Assurer une meilleure connaissance des textes de loi par la population en général et les exploitants en particulier ; § Elaborer et mettre en œuvre des cahiers de charges d'exploitation adaptés à chaque écosystème PAM et en harmonie avec les conditions socioéconomiques locales ; § Réglementer la commercialisation et l'exportation des produits sur le marché international, dans le cadre des accords de libre échange et des Accords de Droit de Propriétés Intellectuelles et Commerciales (ADPIC).
----------------------------------	---

Entités responsables	<ul style="list-style-type: none"> § MADRPM § HCEFLCD § OMPIC
-----------------------------	--

Axe 3 : Organiser le secteur

Action 2 : Créer une structure interprofessionnelle représentative du secteur

F **Objectifs et rapport avec la stratégie de développement** : La création d'une structure interprofessionnelle, qui devrait prendre en compte et représenter de façon équilibrée tous les intervenants dans secteur est une nécessité pour le développement du secteur.

Actions à mettre en œuvre

- § Créer une structure spécialisée ayant pour fonctions :
 - ü Le recueil d'informations économiques, l'élaboration, le soutien, et l'évaluation des programmes d'action dans le secteur des PAM au Maroc ;
 - ü Le soutien les associations professionnelles du secteur ;
 - ü La coordination et la facilitation de la participation de tous les partenaires à la gestion de la ressource ;
 - ü L'incitation des opérateurs à s'organiser afin de rendre le produit Marocain compétitif ;
 - ü La promotion de la coopération avec les organismes internationaux (Banque Mondiale, ONG) et nationaux et d'autres institutions appropriées, un meilleur accès aux marchés pour les entrepreneurs désavantagés.

Entités responsables

- § HCEFLCD
- § MI
- § MADRPM
- § MADRPM
- § HCEFLCD
- § ODECO
- § Associations professionnelles
- § SOMAPAM
- § ADEPAM
- § AMAPPAM

Axe 3 : Organiser le secteur

Action 3 : Nouer des partenariats Institutionnels favorables au développement du secteur

F **Objectifs et rapport avec la stratégie de développement** : La stratégie de développement du secteur devrait être basée sur une approche participative et durable impliquant l'administration, les collectivités locales, les professionnels du secteur, les populations locales, Bailleurs de fonds, etc. ; l'objectif étant de créer un partenariat institutionnel favorable au développement du secteur.

Actions à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> § Elaborer des conventions de partenariats entre les départements des Ministères concernés (HCEFCDH, Collectivités Locales, ...) dont l'objet serait d'assurer une meilleure gestion des espaces et un meilleur contrôle de la ressource notamment par : <ul style="list-style-type: none"> ü L'exploitation durable de la ressource évitant le développement des circuits illicites ; ü La vente des lots d'exploitation et de récolte des PAM situés sur terrains collectifs et terrains domaniaux. § Elaborer des conventions de partenariat entre le HCEFCDH et les Bailleurs de fonds, afin d'assurer le soutien financier, l'achat du matériel de distillation, la formation technique ou de gestion, etc. § Encourager le Partenariat entre les coopératives et les exploitants/industriels. Il s'agit de : <ul style="list-style-type: none"> ü Accompagner les groupes pour constitution de coopérative, ü Assurer l'encadrement des coopératives et leur sensibilisation,... ü Assurer la formation et la communication post-constitution aux adhérents sur la gestion, le marketing; etc. ü Contribuer au renforcement des capacités des coopératives, assurer une exploitation soutenue de la ressource, § Elaborer des conventions de partenariats entre HCEFCD, Coopératives de producteurs, d'un côté et les Institutions de Recherche de l'autre côté en vue de développer des produits niches (Bio, naturel...), assurer la formation technique,
----------------------------------	---

Entités responsables	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> § HCEFLCD § MI § MADRPM § MADRPM § HCEFLCD </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> § ODECO § Associations professionnelles § SOMAPAM § ADEPAM § AMAPPAM </td> </tr> </table>	<ul style="list-style-type: none"> § HCEFLCD § MI § MADRPM § MADRPM § HCEFLCD 	<ul style="list-style-type: none"> § ODECO § Associations professionnelles § SOMAPAM § ADEPAM § AMAPPAM
<ul style="list-style-type: none"> § HCEFLCD § MI § MADRPM § MADRPM § HCEFLCD 	<ul style="list-style-type: none"> § ODECO § Associations professionnelles § SOMAPAM § ADEPAM § AMAPPAM 		

Axe 4 : Promouvoir le secteur

Action 1 : Adopter les mesures incitatives et d'encouragement du secteur

F **Objectifs et rapport avec la stratégie de développement** : L'amélioration de la compétitivité du secteur des PAM passe également par des mesures incitatives et d'encouragement.

Actions à mettre en œuvre

- § Prévoir des instruments économiques et financiers de nature à encourager la mise à niveau de la filière ainsi que la valorisation commerciale des PAM pour assurer la compétitivité sur le marché international et encourager la consommation sur le marché local ;
- § Instaurer des mesures incitatives pour l'encouragement de l'investissement privé dans le secteur ;
- § Prendre, à l'instar des produits agricoles, des mesures d'exonération des droits de douane et taxes à l'importation (équipements, matériels d'irrigation...) ;
- § Etc.

Entités responsables

- § Ministère du Commerce Extérieur
- § Ministère des Finances
- § MCI
- § Crédit Agricole
- § MAMDA
- § Associations professionnelles

Axe 4 : Promouvoir le secteur

Action 2 : Concevoir et mettre en œuvre un programme d'animation globale du secteur

F **Objectifs et rapport avec la stratégie de développement** : Le développement du marché local est possible sur la base d'une amplification de la communication faite autour de la gamme des produits de PAM marocaines. Le travail de construction du plan de communication se fera en étroite collaboration avec les prestataires scientifiques (Centres de recherche) et en fonction de la stratégie adoptée par les professionnels.

<p>Actions à mettre en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> § Création d'un cahier des charges spécifique aux produits marocains ; § Réalisation de promotions collectives ciblées sur les réseaux et enseignes de distribution ; § Création et utilisation de marque collective ; § Utilisation de l'image des PAM Maroc bio et naturel afin de distinguer les produits marocains ; § Etc.
<p>Entités responsables</p>	<ul style="list-style-type: none"> § HCEFLCD § MADRPM § Organisations professionnelles § SOMAPAM § ADEPAM § AMAPPAM

Axe 4 : promouvoir le secteur

Action 3 : Piloter les actions pour créer des synergies avec d'autres secteurs

F **Objectifs et rapport avec la stratégie de développement** : Les PAM sont utilisées par plusieurs secteurs (pharmaceutique, phytothérapie, cosmétique, thalassothérapie, détergents, alimentaire, etc.) auxquelles elles offrent une image de naturel de plus en plus appréciée. En retour, ces secteurs constituent des débouchés certains pour les PAM.

Actions à mettre en œuvre

- § Réglementer la vente des PAM en l'orientant vers des réseaux « spécialisés » : magasins spécialisés, grande distribution, centres de thalassothérapie, parapharmacie, ... ;
- § Créer des réseaux terroirs dans le cadre de la stratégie nationale du développement touristique ;
- § Développer des programmes de recherche avec les centres de recherche universitaires ;
- § Mise en place de programmes d'animation et de mobilisation des populations locales pour réussir les politiques de domestication et d'intensification de PAM.

Entités responsables

- § HCEFLCD
- § Ministère de l'Agriculture
- § Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
- § Ministère du Commerce et d'Industrie
- § Ministère du Tourisme
- § ONG
- § Professionnels
- § Tout autre intervenant dans le secteur

Axe 5 : Assurer un développement durable du secteur

Action 1 : Assurer la formation et l'encadrement technique des intervenants dans le secteur

F Objectifs et rapport avec la stratégie de développement : Améliorer la formation et la vulgarisation des techniques d'exploitation des PAM.

<p>Actions à mettre en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> § Elaborer des programmes favorisant l'emploi local et proposant la formation, le recyclage et l'acquisition continue du savoir, particulièrement dans le domaine de la valorisation des PAM. Ces programmes concernent la gestion des entreprises, le développement de produits, le financement, le contrôle de la production et de la qualité, la commercialisation et les aspects juridiques de l'entreprise; des possibilités d'accès aux marchés et à la technologie, etc ; § Améliorer les compétences techniques des opérateurs par l'organisation de sessions de formation ciblée ; § Vulgarisation des techniques d'exploitation des PAM, de transformation et de conditionnement des ressources aromatiques et médicinales ; § Organiser des ateliers de formation et de sensibilisation des opérateurs ; § Vulgariser les travaux de recherches existants ; § Insérer les jeunes diplômés dans le secteur et les inciter à la création d'unités de valorisation des PAM.
<p>Entités responsables</p>	<ul style="list-style-type: none"> § HCEFLCD § SOMAPAM § ADEPAM. § INPMA § MI § Bailleurs de fonds § Professionnels

Axe 5 : Assurer un développement durable du secteur

Action 2 : Promouvoir la population locale

F Objectifs et rapport avec la stratégie de développement : Intégration de la population locale aux efforts de développement durable

<p>Actions à mettre en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> § Créer et renforcer les coopératives par région et par type de plante (Ex : Le Romarin pour l'Oriental, ...) en matière de : <ul style="list-style-type: none"> ü Equipements des coopératives (hangars de stockage, unités de distillation, ...) ü Encadrement et formation technique (cueillette, conditionnement, séchages, transformation, ...) ü Formation dans les domaines de la gestion et du management (comptabilité-finance, études de marché, commercialisation, management de projets,...) § Réaliser des études socio-économiques et évaluer les retombées sur la population locale ; § Sensibiliser la population locale (associations, paysans, collecteurs, ...) à la nécessité de la préservation de la ressource ; § Promouvoir les liens avec les ONGs oeuvrant dans les domaines de la promotion de la femme rurale, du micro crédit, etc.
<p>Entités Responsables</p>	<ul style="list-style-type: none"> § HCEFLCD § SOMAPAM § ADEPAM. § INPMA § MI § Bailleurs de fonds § Professionnels

Axe 5 : Assurer un développement durable du secteur

Action 3 : Assurer la préservation de la ressource et sa gestion durable

F Objectifs et rapport avec la stratégie de développement : Mieux connaître les éléments de la diversité biologique afin de pouvoir assurer leur conservation et leur gestion durable

<p>Actions à mettre en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> § Mener des études sur les aires de distribution des espèces en vue d'acquérir les connaissances nécessaires à la conception de mesures de gestion basées sur la protection de la nature ; § Collecter les données sur les ressources exploitées pour en connaître les seuils d'exploitation durables et mettre en place de mesures de conservation et de gestion durable ; § Elaborer et appliquer des plans de conservation qui visent le rétablissement de cycles naturels et de la productivité d'une région pour permettre la survie des espèces menacées ; § Définir les techniques d'exploitation (période des coupes, hauteur de coupe, rotations des coupes, mis en repos, etc.) pour assurer une meilleure productivité et durabilité des espèces ; § Adopter les normes internationales pour le prélèvement durable et de certification des plantes (BfN, Office fédéral pour la protection de la nature) ; § Réduire la pression sur les espèces et les ressources endémiques, rares ou vulnérables, et celles dont l'exploitation n'est pas durable ou dont on suspecte la surexploitation ; § Assurer la disponibilité de l'information sur l'environnement et les ressources ; § Assurer la conservation et la disponibilité des données primaires acquises dans le cadre des projets ou découlant de toute recherche ou étude effectuée au Maroc ; § Rechercher les réseaux internationaux qui donnent accès à des bases de données. 	
<p>Entités Responsables</p>	<ul style="list-style-type: none"> § HCEFLCD § SOMAPAM § ADEPAM. § INPMA § MI 	<ul style="list-style-type: none"> § Bailleurs de fonds § Professionnels § Création d'une entité pour suivre et évaluer les actions menées par les différents intervenants

VI- MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE

L'implication des intervenants passe inéluctablement par des phases de négociation qui dépassent le cadre de cette mission, et qu'ils sont seuls capables de réaliser s'ils veulent mener une action collective de cette dimension.

C'est pourquoi le calendrier fourni ci-dessous est donné hors aléas qui seront inévitablement rencontrés au cours de la mise en œuvre de ces actions, en particulier l'engagement effectif de l'ensemble des partenaires dans la démarche.

Par ailleurs, toutes ces actions sont interconnectées et seront réalisées dans la continuité les unes des autres.

VI.1- Calendrier d'exécution

Axes et Actions	Année 2008					Année 2009					Année 2010														
	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	
Axe 1 : Consolider et développer les connaissances spécifiques aux PAM marocaines																									
Action 1 :Elaborer un diagnostic du patrimoine naturel (inventaire et cartographie)																									
Action 2 :Elaborer les fiches techniques des PAM marocaines																									
Action 3 :Elaborer un programme national de recherche																									
Axe 2 : Valoriser l'Offre « PAM Maroc »																									
Action 1 : Domestication et intensification de PAM																									
Action 2 : Normalisation et labellisation																									
Action 3 : Appui et assistance aux circuits de Commercialisation																									
Axe 3 : Organiser le secteur																									
Action 1 : Mise en place du dispositif réglementaire																									
Action 2 : Organisation interprofessionnelle																									
Action 3 : Partenariat Institutionnel																									
Axe 4 : Promouvoir le secteur																									
Action 1 : Mesures incitatives et encouragement du secteur																									
Action 2 : Animation globale du secteur																									
Action 34 : Synergies avec d'autres secteurs																									
Axe 5 : Assurer un développement durable du secteur																									
Action 1 : Formation et encadrement																									
Action 2 : Développement de la population locale																									
Action 3 : Développement durable et préservation de la ressource																									

VI.2- Recommandations pour la mise en œuvre et le suivi de la Stratégie et du Plan d'Action

Pour donner au secteur des PAM toutes les chances de succès dans la mise en œuvre de sa stratégie de développement, des conditions de base devraient être réunies.

Piloté par un comité de suivi, le plan d'actions stratégique devrait déterminer un ordre de priorité et mettre en place un échéancier. Les besoins communs à l'ensemble de la filière devraient, de toute évidence, occuper une place de choix dans l'établissement de ces priorités. La constitution de plusieurs comités spécialisés par axe stratégique serait souhaitable afin de mieux tenir compte de la disponibilité et des intérêts de chacun. De plus, un processus de suivi assorti d'indicateurs d'avancement des travaux est primordial pour gérer efficacement la mise en œuvre du plan.

Ainsi, la démarche de mise en œuvre du plan d'actions stratégique devrait être bien structurée et permettre de :

- § Identifier les responsables institutionnels de la mise en oeuvre et du suivi de la stratégie et du plan d'actions ;
- § Evaluer la faisabilité de la mise en oeuvre du plan d'actions ;
- § Estimer les ressources humaines nationales et externes requises pour la mise en oeuvre et le suivi du plan d'actions ;
- § Estimer les budgets nécessaires à la réalisation du plan d'actions et rechercher les financements nécessaires ;
- § Identifier des bailleurs de fonds et des partenaires pour la mise en oeuvre du plan d'actions.

Il est important que toutes les parties prenantes œuvrent dans un esprit de concertation afin que l'intérêt général du secteur prime sur les intérêts individuels. Dans ce sens, une compréhension commune des enjeux du développement du secteur par les membres du comité de suivi est déterminante.

Un autre facteur de réussite consiste dans la reconnaissance des apports des entreprises déjà établies dans le secteur ainsi que dans le respect des valeurs de base liées au développement du secteur.

Pour toutes ces raisons, le comité de suivi devrait rendre la démarche de mise en œuvre la plus transparente possible. A cette fin, un plan de communication devrait être élaboré et réalisé. Enfin, une rencontre avec les acteurs de la filière devrait être organisée chaque année afin de rendre compte à ces derniers de l'état d'avancement des travaux et de les informer sur des questions communes à l'ensemble du secteur. Cette démarche permet d'assurer une mise à jour périodique de la stratégie et du plan d'actions en y impliquant l'ensemble des parties prenantes.

VII- ANNEXES

Annexe 1 : Liste des abréviations

Annexe 2 : Liste des participants à l'atelier du 19 décembre 2006 à Rabat

Annexe 3 : Liste des sociétés et professionnels dans le domaine des PAM

Annexe 4 : Liste des principales plantes aromatiques et médicinales du Maroc

Annexe 5 : Liste des principales plantes aromatiques et médicinales cultivées au Maroc

Annexe 1 : Liste des abréviations

AAI	Agriculture & Agrobusiness Intégrés
ADEPAM	Association D es P lantes A romatiques et M édicinales du Maroc
ADPIC	Accords de D roit de P ropriétés I ntellectuelles et C ommerciales
AMS	Alliance M édicale et S cientifique
ANIMA	Réseau Euro-Méditerranéen des Agences de Promotion des Investissements
ASMEX	A ssociation M arocaine des E xportateurs
BfN	Office fédéral pour la protection de la nature
CMPE	C entre M arocain de P romotion des E xportations
EACCE	E tablishement A utonomie de C ontrôle et de C oordination des E xportations
FAO	F ood and A griculture O rganization of the United Nations
GIE	G roupement d' I ntérêt E conomique
HCEFLCD	H aut C ommissariat aux E aux et F orêts et à la L utte C ontre la D ésertification
INIA	Institut N ational de la R echerche et de la T echnologie A gronomique et A limentaire
INPMA	Institut N ational des P lantes M édicinales et A romatiques
INRA	Institut N ational de la R echerche A gronomique,
MADRPM	M inistre de l' A griculture, du D éveloppement R ural et de la P êche M aritime
MENFCRS	M inistère de l' E ducation N ationale, de l' E nseignement S upérieur, de la F ormation des C adres et de la R echerche S cientifique
ONGs	O rganisations N on G ouvernementales
PAM	P lantes A romatiques M édicinales
PNUD	P rogramme des N ations U nies pour le D éveloppement
R&D	R echerche et D éveloppement
SMAEX	S ociété M arocaine d' A ssurance à l' E xportation
SOMAPAM	S ociété M arocaine des P lantes A romatiques et M édicinales
UE	U nion E uropéenne
USAID	Agence Américaine pour le Développement International

Annexe 2

Liste des participants à l'atelier du 19 décembre 2006 à Rabat

Comité restreint	
§ HCEFLCD	§ PNUD
§ Ministère de l'Agriculture	§ ADEPAM
§ USAID	§ SOMAPAM

En plus **des médias**, près de 120 acteurs de la filière des PAM ont participé et représentent :

Organisations et Institutions de Développement	Institutions Recherche & Développement
§ USDA	§ INPMA
§ USAID	§ IAV Hassan II
§ GTZ	§ ENAM, Meknes
§ ADS	§ ENAM, Meknes
§ FAO	§ INRA
§ La Fondation Mohammed V	§ Ecole Nationale Forestière d'Ingénieurs
§ Agence de développement de l'Oriental	§ Faculté des Sciences et Techniques Errachidia
§ PNUD	§ Fac science Tétouan
	§ Faculté des Sciences d'Oujda
	§ Fac sciences Rabat/ ass Ibn Al Battar

Ministères	Société de collectes/ Transformation / Exportation
§ ODECO (Office de développement de la coopération)	§ Baba Sidi Herbs
§ Ministère d'Agriculture	§ Nasimo El Ward
§ Crédit Agricole	§ VIALYS
§ Ministère d'éducation national et recherche	§ Société Herbex
§ Direction des Affaires Rurales Ministère de l'intérieur	§ Sté Laboratoire générika
§ Ministère de la Santé	§ ASD CASABLANCA
§ Haut commissariat des Eaux et Forêts	§ Phytobio Aroms

ONGs	Bureau de Consulting
§ ADPAM	§ UNICONSULT
§ AMAPPAM	§ INTERP
§ SOMAPAM	§ Link One
§ Association PAM (les femmes rurales et la biodiversité) ASILAH	Producteurs
§ ENDA MAGHEB	§ Les Aromes du Maroc ; Production et transformation
§ Association Espace sciences et Vie Sefrou	§ Cooperative Al Khouzama
§ Association de TARGA	§ Ouest Marocain
§ Fondation crédit agricole pour le micro crédit	§ Les amandiers
§ Association Marocaine de la promotion de la femme rurale	§ 4 Seasons Plantations
§ Association marocaine d'appui à la promotion pour la petite entreprise	§ Ste Rachidi
§ ANADEC: Association nationale de développement cactus	§ UNIVET
	§ Coopérative des PAM de Khenifra
	§ Cooperative Beni Yaala Zkara de Jerada
	§ Centre des Herboriste et des Huiles Naturelles

Participants américains
§ Global Scents of Adventure
§ Penn state university
§ The Vetiver Network (International)

Annexe 3

Liste des sociétés et professionnels dans le domaine des PAM

NOM	ACTIVITE	COORDONNEES
Benider Mohamed SOCOPRAG	Plantes séchées, culture de verveine (culture moderne) (Production, transformation et négoce)	483, Quartier Sidi Ghanem, Marrakech Tel : 04 44.66.72 Fax : 04 44.60.34
Chater Ahmed Soplarma	herboristerie et huiles essentielles (Production et négoce)	82 Bis, Azli Quartier Industriel, Marrakech Tel : 04 34.94.03 Fax : 04 3.18.47
Raji; Les plantes du Soleil	Herboristerie et huiles essentielles (Production et négoce)	N°41 Ibn Marine, Appt. 1, Marrakech Tel : 04 44.53.52 Fax : 04 42.79.21
HAJ JAWAD Lahcen HEDISMAR	Herboristerie et huiles essentielles. (Production et négoce)	42 Bis, Arsat Aouzal Bab Doukkala, Marrakech
Aboukassim El Hassan Nassimo-El-ward	Huiles essentielles (Promotion et négoce)	1, Rue Ghana, N°22, Meknès Tel : 05 52.17.84 Fax : 05 52.41.80
Bahouss Abdelatif caroube ikhlass	Caroube, huiles essentielles (Production et négoce).	B.P. 111- Meknès Tel : 05 55.09.29 Fax : 05 52.28.99
ELAZIZ Abdellah (délégué commercial) HERBEX	Conditionnement des plantes aromatiques et médicinales en infusettes; marque: Pharmaflore - (transformation)	Km 4, B.P. 130, Mohammadia-Est Tel : 03 32.32.60 Fax : 03 32.35.96
RACHIDI ALAOUI Hafid, Sté RACHIDI	Huiles essentielles (Production et négoce)	Av., Hassan II Ahadaf, Azrou Tel : 05 56.13.94 Fax : 05 56.37.05
CHEDDADI Lahcen	Huiles essentielles (Production)	Bni Makkada Hay Saâda Ksibat Rue 4 N°19
EL YOUNSI Haddou Sté HADDOU ET FILS	Huiles essentielles (Production et négoce)	5, Av. M'hamed El Khateb, Tetouan Tel : 09 96.72.91 Fax : 09 96.45.15
BENKIRANE Ahmed Sté SOMEDCA	Herboristerie et Huiles essentielles (Production et négoce)	Quartier industriel, Rue de Fès, Ouezzane Tel : 07 90.76.58
BENNANI Khalid Sté SANTIS TRADE	Herboristerie et huiles essentielles (Négoce)	7, Rue Abou Ghaleb Chiani Casablanca Tel : 02 23.74.16 Fax : 02 23.68.57
BACHA Bouchta	HE (Production)	B.P. 192-Sidi Slimane Tel : 07 50.12.35
AL HACHAMI Mohammed	Huiles essentielles (Production)	Azrou Tel : 05 56.62.28
M'HAMEDY Youssef Sté SUOREX	Herboristerie et huiles essentielles (production et négoce)	34, Rue Mauritanie, Guebs, Marrakech Tel et Fax : 04 30.42.48
CHERRAT Mohammed	Herboristerie et huiles essentielles.	Ouezzane
KHARBOUCHE	Agriculteur de Menthe	Rue 28 N° 20 Toulal - Meknès
AGRIN MAROC	Producteur, Transformateur et Exportateur de Plantes Aromatiques et Médicinales Séchées	Quartier Industriel Sidi Brahim – BP 1683 – 30003 Fès Tél : 035 64.14.63 / Fax : 035 64.02.26 E-mail : MouhssineC@agrinmar Site web : www.agrinmaroc.co.ma

NOM	ACTIVITE	COORDONNEES
AROMAFRESH	Groupe Herbex, producteur PAM	23, Av. Alger – BP 714, Larache Tél : 039 91.43.95 E-mail : aromafresh@menara.ma
Coopérative Al Khouzama	Producteur et Vendeur de la Lavande fraîche, sèche et huiles essentielles	Hay PAM N° 126, Oulmès centre Fax : 037 5230.88
Coopérative Jerrada	Producteur et collecteur des PAM, spécialement le romarin (sèche et huiles essentielles)	Rue de la post N° 4 Jerada Tél : 036 68.34.50 Fax : 036 68.84.22
Distillateur de Sidi Slimane	Distillation des PAM	Ben Slimane BP 192 Tél : 037 50.32.63
EL ALAMI Abdellah	Producteur de PAM et les huiles essentielles	5 lot Benjelloun Av. Mohamed El Kassi Fès Tél : 035 74.82.45
ERELEM	Production des huiles essentielles	Z.I. du Sahel, Had Soualem, lot 144, Had Soualem Tél : 022 96.44.25 Fax : 022 96.45.64 E-mail : erelem@techno.net.ma
Ferme « Chetouani Chikh »	Producteur PAM	Oujda Fax : 036 68.49.02
Ferme Ain Smar Sfrou	Producteur PAM	84 Rue Imam Malik N° 6 Fès E-mail : cherif163@yahoo.fr
L'Herbier de l'Atlas	Production et exportation en gros de plantes aromatiques et médicinales	187, Q.I Sidi Ghanem- Route de Safi-Marrakech, Maroc Tél : 024 33.58.34 / Fax : 024 33.58.35 E-mail : benider@menara.ma Site web : www.herbier-atlas.com
Les AROMES du MAROC	Production et commercialisation des huiles essentielles, des concrètes et des absolues pour la parfumerie fine, la cosmétique et l'aromathérapie	Agroparc, Km 5, Route d'Azemmour 21000 Casablanca Tél : 022 89.69.15 E-mail : latrach@somaines.co
Pépinière EL Khatabi	Agriculteur de PAM	10 Bld. Hassan II Hay Essalam El Kbab Khénifra Fax : 035 38 42 58 E-mail : elkhatabi2@wanadoo.fr E-Mail: melkhatabi@menara.ma
Producteur de Debdou	Producteur des PAM à Debdou	CR Sidi Ali Ben Kacem Kayadat El Gaada, Dairat Debdou Province de Taourirt
SANTIS	Société de production et exportation des PAM	7, Rue Abou Ghaleb Chiani 20100 Casablanca Tél : 022 23.74.07 / 022 23.74.16 Fax : 022 23.68.57 E-mail : santis@santis-co.com Site web : www.santis-co.com
SBA	Distillation des PAM	SBA Quartier Industriel, route de Fès B.P 43, 16200 Quazzane Tél : 037 90.77.51 Fax : 037 90.85.70
Sté Rachidi	Producteur PAM	423 Rue Souhil Ben Kacem Bir Rami EST Kénitra Tél : 037 36.05.58 Fax : 037 37.33.05 E-mail : rachidi@menara.ma

NOM	ACTIVITE	COORDONNEES
TAROMED	Producteur des huiles essentielles	IAV Hassan II BP 6202 Rabat-Instituts, Rabat Tél : 035 58.91.56
Wadnaselixir	La production, la transformation et la commercialisation des PAM : PAM à l'état brut. Les huiles essentielles. Miels de PAM (lavande, romarin, thym, origan)	Rabat Tél : 062 56.86.69 E-mail : wadnas.elixir@gmail.com
4 SEASONS PLANTATIONS SARL	Producteur et exportateur des PAM fraîches et sèches	239 Hay Nahda Complement 1 Rabat Tél : 037 65.60.23 Fax : 037 65.60.22 E-mail : 4SP@gmail.com
Aromweb	Exportation des huiles essentielles et des plantes aromatiques	
Atlas Naturel Products	Exportateur, distillateur d'huiles essentielles	CR Mrija par Guercif BP 56 Fax : 035 20.05.43
Baba Sidi Herbs	Société spécialisée dans la production, l'exportation de plantes médicinales, aromatiques et huiles essentielles	BP 7034 Sidi Abbad Marrakech Tél : 024 30.43.89 Fax : 024 30.52.87 E-mail: babasidi-herbs@menara.ma Site web : www.babasidi-herbs.com
Derrij & Fils	Producteurs et exportateurs des PAM, épices et huiles essentielles depuis 1988	25 Av. Hassan II Casablanca Tél : 022 26.88.68 / Fax : 022 27.76.14 E-mail : derrifherbes@wanadoo.fr Site web : www.derrijetfils.ifrance.com
Ets Benchaib	Import Export Herboristerie, Huiles essentielles et épices	Rue Soldat Raphael Mariscal Ain Borja 20300 Casablanca Tél : 022 62.02.98 / 022 61.81.55 Fax : 022 62.02.78 E-mail : benchaib@benchaib.net Site web : www.benchaib.ma
Florarome	Exportateur des huiles essentielles	54 Lot Ennamae QI Bensouda Fès E-mail: moroccanails@yahoo.com
Haddou et Younoussi et Fils	Exportateur et producteur des huiles essentielles	5, Rue M'hammad Al Khatib, Tétouan Tél : 039 96.72.91 / 039 70.49.00 Fax : 039 96.45.15 E-mail : haddou@haddou.ma Site web : www.haddou.ma
Lancaster International	Exportateur de PAM	N° 11, Rue La Gramta APTT: 4 Oasis Casablanca Tél : 022 23.70.44 E-mail : peterston@securenym.net
L'Atlas du Caroubier	Exportation de graines de caroube et plantes médicinales et aromatiques en l'état	Fès E-mail : hakim34@yahoo.fr
MARJAC	Exportateur des produits de PAM	11, Rue Ibrahim Hafid-ex Chateaubriand, Casablanca 20000 Tél : 022 26.04.47 Fax : 022 26.50.54
Mokawalat Al Antaki	Exportateur des PAM	Z3, R 15 Hay Benis Bel Khayat, Fès Tél: 035 70.31.83 E-mail: rachdi_int_aintaki@hotmail.com

NOM	ACTIVITE	COORDONNEES
NASSIMO EL WARDE Sarl	Distillation et exportation d'huiles essentielles de plantes	1, Rue Ghana Meknès Tél : 035 52.17.84 Fax : 035 40.20.03 E-mail : Nassimo-el-warde@menara.ma
Naturex	Distillation et extraction de plantes aromatiques et médicinales	Technopole Nouasser BP 42, 20240 Nouasser, Casablanca Tél : 022 53.89.41 Fax : 022 53.89.95 E-mail : naturexmaroc@naturex Site web : www.naturex.com
Herboristes Elarbi Hechlaf	Herboriste	E-mail : etoilledunord@hotmail.com
Herboristes Amarti Ejjilali	Herboriste	Av. Layoun N° 30 El Hay Jadid Arfoud Fax : 035 58.84.86
Herboriste Kamal Mohamed	Herboriste	
Herboristes Abaazzahrae	Herboriste	Route de Sefrou, elnarjiss, Bld El Wafa, Rue Tan Tan, N° 55 Fès Tél : 035 61.47.92 / Fax : 035 61.54.10
VIALYS	Exportateur, distillateur d'huiles essentielles	119, Av. des FAR Casablanca Tél : 022 44.89.52 / Fax : 022 44.99.46 E-mail : karimataktak@vialys-export.com Site web : www.vialys-export.com
ZAKAMEX	Collecte des PAM, transformation en huiles essentielles plus emballage	BP 107, Meknes Fax : 035 46.91.22 E-mail : zakamex@yahoo.fr
Biolandes Maroc	Producteur, Transformateur, exportateur	BP 87 Khémisset Tél : 037 55.26.18 / Fax : 037 55.45.74 E-mail : bioandes@iam.net.ma
Centres des Huiles & des Herbes Naturelles	Préparations des herbes naturelles	Jardin du Kadi, Rue 175, N° 2 Kénitra Fax : 037 36.38.95
Phytobio Aroms	Laboratoire spécialisé en fabrication des produits naturels	Casablanca Tél : 022 43.04.48

Annexe 4

Principales plantes médicinales et aromatiques du Maroc

D'après (Hmamouchi, M. 2002) ; Rejdali ;1999) ; etc

Nom Scientifique	Nom Français	Famille	Partie utilisée	Usages
Acacia gummifera / radiana	Gommier	Mimosacées	Résine	AM
Achilea ptarmica / millifolium	Ptarmique	Composées	Partie aérienne	AM
Adiantum capillus veneris	Capillaire de Montpellier	Polypodiacées		
Agave americana	Agave	Agavacées	Graine	MIT
Agropyron repens	Chiendent	Graminées	Rhizome, Calicotome, Feuille	VM
Ajuga iva	Bugle	Labiées	Partie aérienne	MI
Allium cepa	Oignon	Liliacées	Bulbe, Feuille, Graine	FM
Allium sativum	Ail	Liliacées	Bulbe	FIMA
Aloes ferox	Aloes	Liliacées	Suc des feuilles	M
Aloe vera/vulgaris	Aloes	Liliacées	Jus	M
Amaranthus sp		Amarantacées		
Ammi Visnaga	Visnagine	Ombellifères	Fruit, fleur	MIT
Anagallis arvensis	Mouron rouge	Primulacées		
Anchusa officinalis	Buglosse	Borraginacées		
Anethum foeniculoides Maire & Weil		Apiaceae	Partie aérienne	AFM
Anethum graveolens L.	Aneth-Fenouil bâtard	Apiaceae	Graine, Partie aérienne	AM
Angelica archangelica	Angéliques	Ombellifères	Tiges, racines, feuilles et graines	A
Anthemis nobilis	Camomille	Composées	Fleur	AMT
Anvillea radiata Coss		Asteraceae	Plante entière	MFP
Apium graveolens	Ache	Ombellifères	Graine, Feuille	AM
Apium graveolens var: rapaceum	Céleri	Ombellifères		
Arbutus unedo	Arbousier bakhanou	Ericacées		
Arctium lappa	Bardane	Composées		
Aristolochia longa	Aristolochie	Aristolochiacées	Partie aérienne	AM
Armoracia rusticana	Raifort	Crucifères		
Artemesia absinthium	Absinthe	Composées	Partie aérienne	AM
Artemesia herba-alba (Asso)	Armoise blanche	Asteraceae	Partie aérienne	AM
Arum maculatum	Arum tacheté	Aracées		
Asarum europaeum	Asaret	Aristolochiacées	Partie aérienne	AM
Asparagus officinalis	Asperge	Asparagacées	Partie aérienne	M
Asparagus acutifolius L.	Asperge sauvage	Liliaceae	Racine, Rhizome, Jeune pousse	M
Asphodelus acaulis	Asphodèle	Liliacées		

Nom Scientifique	Nom Français	Famille	Partie utilisée	Usages
Astrantia major	Sanicle de montagne	Ombellifères		
Atractylis gummifera	Chardon à glu	Solanacées	Racine	M
Avena sativa	Avoine	Graminées		
Beta vulgaris	Betterave cultivée	Chénopodiacées		
Borrago officinalis	Bourrache	Borraginacées	Feuille, Fleurs	A
Brassica napus	Navet	Crucifères		
Brassica nigra / sinapis alba	Moutarde noire	Crucifères		
Brassica oleracea	chou	Crucifères	Feuille, Graine	AM
Bryonia dioica	Bryone blanche	Cucurbitacées		
Calamentha officinalis	Calamenthe	Labiées		
Calystegia sepium	Liseron des haies	Convolvulacées		
Camomilla suaveolens	Matricaire	Composées		
Cannabis sp	Cannabis (chanvre cultivé)	Moracées	Partie aérienne	AMT
Capparis spinosa	Câprier	Capparidacées	Fruit	MF
Capsella bursa pastoris	Capselle bourse à pasteur	Crucifères		
Capsicum annum	Piment	Solanacées	Fruit	A
Carduus marianus	Chardon marie	Composées	Feuille, Semences	M
Carrum carvi	Carvi	Ombellifères	Graine	M
Cedrus atlantica	Cèdre	Pinacées	Partie aérienne	AM
Centaurea calcitrapa	Centaurée chausse	Composées		
Celtis australis	Micocoulier	Ulmacées		
Centaurea cyanus	Bleuet	Composées		
Centaurium erythraea	Petite centaurée	Gentianacées		
Ceratonia siliqua	Caroubier	Césalpiniacées	Pulpe de fruit	M
Cetraria islandica	Lichen d'Islande	Parmeliacées		
Chamaerops humilis	Palmier nain	Palmées		
Chenopodium ambrosioides	Ansérine, Ambrosine	Chénopodiacées	Feuille, Graine	AM
Cistus albidus / C. Salviifolius	Ciste	Cistacées	Partie aérienne	AMI
Citrullus vulgaris	Pastèque	Cucurbitacées		
Citrus bigaradia	Bigaradier	Rutacées		
Citrus limonum	Citronnier	Rutacées	Ecorce, feuille, Jus de fruit	AFM
Citrus sinensis	Orange	Rutacées		
Cleome arabica	Cleom d'arabie	Capparidacées		
Cnicus benedictus	Chardon béni	Composées		
Colchicum autumnale	Colchiquée	Liliacées		
Conyza canadensis	Vergerette	Composées		
Colocynthis vulgaris Schrader	Coloquinte	Cucurbitaceae	Partie aérienne	M

Nom Scientifique	Nom Français	Famille	Partie utilisée	Usages
Coriandrum sativum	Coriandre	Ombellifères	Partie aérienne, Graine	AFM
Corriogiola telephifolia	Sarghine	Caryophyllacées	Racine	M
Cucumis melo	Melon	Cucurbitacées		
Crocus sativus	Safran	Iridacées	Stigmates	AFM
Cucumis sativus	Concombre	Cucurbitacées		
Cucurbita pepo	Courge	Cucurbitacées		
Cupressus sempervirens	Cyprès	Cupressacées	Feuille, fruit	AM
Cydonia oblonga	Cognassier	Rosacées		
Cynara cardunculus	Cardon	Composées		
Cynara scolymus	Artichaut	Composées	Feuille, tige	M
Cynoglossum sp	Cynoglosse	Labiées		
Cytisus scoparius	Genet	Papilionacées		
Daphne gnidium	Garou	Thymeleacées	Feuille	M
Datura stramonium	Stramoine	Solanacées	Fleur, Graine	MIT
Daucus carotta	Carotte	Ombellifères	Rhizome	AMF
Delphinium staphysagria	Staphisaigre	Renonculacées	Graine	TM
Dryopteris filix..mas	Fougère	Aspidiacées		
Ecballium elaterium	Concombre sauvage	Cucurbitacées		
Emex spinosa	Remex	Polygonacées		
Equisetum arvense	Prêle des champs	Equisetacées		
Erica arborea/umbellata	Bruyère	Ericacées		
Eriobotria japonica	Néflier	Eriobosacées		
Erodium salzmanni	Erodium	Géraniacées		
Eucalyptus globulus	Eucalyptus	Myrtacées	Feuille	AM
Euphorbia amygdaloïdes	Euphorbe	Euphorbiacées		
Euphorbia resinifera	Euphorbe	Euphorbiacées	Latex Résine	TM
Foeniculum vulgare	Fenouil	Ombellifères	Graine, feuille, pétioles	A
Fumaria ouazzanensis	Fumeterre	Fumariacées		
Galium aparin	Gratteron	Rubiacées		
Geranium roberlianum	Géranium robert	Géraniacées		
Glechoma hederacea	Lierre terrestre	Labiées		
Grataegus laciniata	Abepines	Rosacées		
Hedera helix	Lierre grimpant	Araliacées	Feuille	M
Helianthus annuus	Tournesol	Composées		
Hordeum vulgare	Orge	Graminées	Graine, son	FM
Horundo donax	Roseaux	Graminées		
Hyoscyanus niger	Jusquiame	Solanacées		
Inula viscosa	Aunée visqueuse	Composées	Feuille, Racine	M
Iris germanica	Iris	Iridacées		
Juglans regia	Noyer	Juglandacées	Fruit, Ecorce de fruit de tronc, Feuille	AM
Juncus acutus	Jonc	Juncacées	Partie aérienne	MI
Juniperus phoenicea	Genévrier rouge	Cupressacées		

Nom Scientifique	Nom Français	Famille	Partie utilisée	Usages
Lactuca sativa	Laitue	Composées		
Lactuca virosa	Laitue vireuse	Composées		
Lamium album / flexuosum	Lamier	Labiées		
Lampsana communis	Lampsane	Composées		
Laurus nobilis	Laurier sauce	Lauracées	Feuille, Fruit	AM
Lavandula dentata / officinalis	Lavande	Labiées	Partie aérienne	AMI
Lavandula multifida		Labiées	Partie aérienne	AMI
Lavandula stoechas	Stoechade	Labiées	Partie aérienne	AMI
Lavatera gretica	Mauve	Malvacées		
Lawsonia inermis	Henné	Lythracées	Partie aérienne	MI
Lens culinaris	Lentille	Papilionacées		
Lepidium sativum	Cresson	Crucifères		
Levisticum officinale	Livèche officinale	Ombellifères		
Linum usitatissimum	Lin cultivé	Linacées	Graine	M
Lycopodium clavatum	Lycopode	Lycopodiaceae		
Malus communis	Pommier	Rosacées		
Malva sylvestris	Guimauve	Malvacées		
Marrubium vulgare	Marrube blanc	Labiées		
Maurus alba	Murier blanc			
Medicago sativa	Luzerne	Papilionacées	Jeune pousse	M
Melilotus officinalis	Mélilot	Légumineuses	Feuilles, Fleurs	A
Mentha piperita	Menthe poivrée	Labiées	Feuille	A
Mentha pulegium	Menthe pouliot	Labiées	Partie aérienne	AFM
Mentha rotundifolia	Menthe rouge	Labiées	Feuille, Tige	AFM
Mentha viridis	Menthe verte	Labiées	Partie aérienne	AFM
Mercurialis annua	Mercuriale	Euphorbiacées		
Mondragora autumnalis	Mandragore	Solanacées		
Myrtus communis	Myrte	Myrtacées	Feuille, Fleur	AMI
Narcissus sp	Narcisse	Liliacées		
Nerium oleander	Laurier rose	Apocynacées	Tige, Feuille	AMTI
Nicotiana tabacum	Tabac	Solanacées		
Nigella sativa	Nigelle	Renunculaceae		
Ocimum basilicum	Basilic	Labiées	Feuille, Graine	
Olea europea	Olivier	Oléacées		
Olea europea var. oleaster	Oléastre	Oléacées		
Ononis natrix	Ononis	Papilionacées	Partie aérienne	MIT
Ononis spinosa	Bugrane	Papilionacées		
Opuntia fucus – barbarica	Cactus, Figuier de barbari	Apocynacées		
Origanum compactum	Origan	Labiées		
Origanum majorana	Marjolaine	Labiées	Feuille fraîche ou sèche	AM
Origanum vulgare	Origan	Lamiacées	Feuille	AM

Nom Scientifique	Nom Français	Famille	Partie utilisée	Usages
Ormenis mixta	Camomille	Asteraceae	Partie aérienne	M
Ormenis praecox	Ormenis bicolore	Asteraceae	Partie aérienne	M
Oxalis acetosella	Oxalis	Oxalidacées		
Papaver rhoes	Coquelicot	Papavéracées	Pétales, Partie aérienne	MTI
Papaver somniferum	Pavot	Papavéracées	Graine, Capsule	MT
Pennisetum sp	Millet	Graminées		
Peganum harmala	Harmel, Rue sauvage	Zygophyllacées	Graine, Racine	TIM
Phalaris sp	Phalaris	Graminées		
Pimpinella anisum	Anis	Ombellifères	Graine	AM
Pinus halepensis	Pin d'Alep	Pinacées	Partie aérienne	M
Pinus sylvestris	Pin sylvestre	Pinacées	Bourgeons, Feuille	M
Pistacia atlantica	Pistachier de l'Atlas	Anacardiées	Fruit, Feuille	M
Pistacia lentiscus	Lentisque	Anacardiées	Ecorce	AM
Pisum sativum	Pois	Papilionacées		
Plantago coronopus	Plantain	Plantaginacées		
Polygonum aviculare	Renouée des oiseaux	Polygonacées		
Polygonum bistorta	Bistorte	Polygonacées		
Polypodium vulgare	Polypode commun	Polypodiées		
Populus albus	Peuplier	Salicacées	Feuille, Ecorce	M
Portulaca oleracea	Pourpier potager	Portulacacées	Partie aérienne	FVIM
Prucus carica	Figuier	Moracées		
Prunus amygdalus	Amandier	Rosacées	Graine	M
Prunus armeniaca	Abricotier	Rosacées	Feuille	M
Prunus domestica	Prunier	Rosacées		
Prunus persica	Pêcher	Rosacées	Feuille	M
Pulmonaria officinalis	Pulmonaire	Borraginacées	Plante entière	M
Pyrethrum cinerariifolium	Pyrèthre	Composées		
Pyrus communis	Poirier	Rosacées	Fruit, Feuille	M
Quercus suber/ rotundifolia/tozaie/zeen	Chêne L/V/T/Z	Fagacées	Partie aérienne	M
Raphanus sativus	Radis cultivé	Grucifères		
Resida alha		Residacées		
Ribes uva - crispa /alpinum	Groseiller	Saxifragacées		
Ricinus communis	Ricin	Euphorbiacées	Partie aérienne	ATM
Rosa centrifolia/damascena	Rosier	Rosacées	Fleur	AM
Rosa sempevirens / canina	Eglantier	Rosacées	Fruit	M
Rosmarinus officinalis	Romarin	Lamiacées	Feuille	AM
Rubia purigrina	Aspérule odorante	Rubiées		
Rubus ulmifolius	Ronce	Rosacées		
Rumex acetosa	Oscille	Polygonacées	Feuille	M

Nom Scientifique	Nom Français	Famille	Partie utilisée	Usages
Ruta montana	Rue des montagnes	Rutacées	Partie aérienne	AM
Rota chalepensis	Rue	Rutacées		
Salix badylonica	Saule pleureur	Salicacées		
Salvia lavandifolia / officinalis	Sauge	Labiées	Feuille, Fleur	AM
Saponoria officinalis	Saponaire	Caryophyllacées	Racine, Feuille	TM
Scolymus hispanicus	Scolyme d'Espagne	Astéracées	Partie aérienne	IM
Secale cereale	Seigle	Graminées		
Sedum acre/Sedifonne/ modestum	Orpin	Crassulacées		
Sesamum indicum	Sésame	Pedaliacées	Graine	AM
Sisymbrium officinale	Sisymbre officinal	Crucifères		
Smilax aspera	Salsepareille	Liliacées	Feuille, Racine	M
Solanum melongena	Aubergine	Solanacées		
Solanum nigrum	Morelle noire	Solanacées	Baie, Tige, Feuille	MFIT
Succisa praemorsa	Scabieuse sucisse	Dipsacacées		
Symphytum officinale	Consoude officinale	Borraginacées		
Tamarix articulata	Tamaris	Tamaricacées	Fruit	M
Taraxacum officinale	Pissenlit	Composées		
Tetraclinis articulata	Thuya de Berbérie	Cupressacées	Feuille, Rameaux	M
Thymus broussonnetii / Vulgaris	Thym	Labiées	Feuille, Sommités fleuries	AFM
Thymus serpyllum	Thym	Lamiacées	Feuille, Plante fleurie	AFM
Thymus satureoides	Thym	Lamiacées	Feuille, Plante fleurie	AFM
Trifolium repens	Trèfle	Légumineuses		
Trigonella foenum-graecum	Fenugrec, Trigonelle	Papilionacées	Graine	M
Umbilicus rupestris / horizontalis	Nombril de venus	Crassulacées		
Urginea scilla	Scille	Liliacées		
Urtica urens / dioica	Ortie piquante	Urticacées	Feuille, Tige, Graine	TM
Valeriana officinalis	Valériane	Valérianacées		
Verbascum Thapsus	<i>Molcnc</i>	Scrofulariacées		
Verbena officinalis	Verveine	Verbénacées	Feuille, Fleur, Racine	AFM
Viburnum tinus	Laurier tin	Caprifoliacées	Plante entière	MI
Vicia faba	Fève	Papilionacées		
Vitex agnus castus	Gattilier = vitex	Verbénacées	Graine	AM
Vitis vinifera	Vigne - Raisin	Vitacées	Feuille, Fruit	FM
Zea mais	Mais	Graminées	Stigmate	M
Zizyphus lotus	Jujubier	Rhamnacées	Fruit, Ecorce	FVM
Zygophyllum gaetulum		Zygophyllacées	Partie aérienne	FVM

Légende

F : Alimentaire
M : Médicinal

T : Toxique
A : Aromatique

C : Condimentaire
E : Epice

I : Industrie
V : Vétérinaire

Annexe 5

Principales Plantes Aromatiques et Médicinales Cultivées au Maroc

ESPECES	PRINCIPALES REGIONS
Lavande	Khémisset- Oulmes
Menthe	Toutes les régions du Maroc
Verveine	Haouz
Henné	Ouarzazate _ Errachidia
Rosier	Ouarzazate - Khémisset
Iris	Marrakech
Coriandre	Gharb – Loukous – Tadla – Tafilalt - Al Houceima - Beni Mellal – Casablanca – Chefchaoun – Essaouira – Fes – Figuig – Khenifra – Marrakech – Meknes - Nador – Oujda – Settat - Sidi Kacem – Taouate - Tétouan
Piment	Doukkala – Haouz - Moulouya – Tadla – Tafilalt - Al Hoceima - Beni Mellal – Casablanca – Chichaoua – Marrakech - Mekhnès – Nador - Settat - Sidi Kacem
Persil	Tadla – Tafilalet – Al Houceima – Essaouira – Fès – Meknes – Nador – Oujda – Sidi Kacem – Tetouan
Safran	Taroudant
Ail	Chefchaouen - Meknes – Oujda - Tetouan
Fenugrec	Gharb – Chefchaouen – Safi – Settat – Sidi Kacem – Taouate
Anis	Chefchaouen – El Hajeb – Taouate
Nigel	Chefchaouen – Essaouira -
Cumin	Tafilalet – Chichaoua – Essaouira – Figuig
Basilic	Agadir
Origan	Chefchaouen - Taouate
Thym	Tafilalet – Marrakech - Taouate
Carthame	
Oranger	Khemisset
Jasmin	Khemisset
Caroubier	Chefchaouen – Marrakech – Nador – Sidi Kacem - Taouate
M. Pouliot	Taouate
Sauge	Tétouan
Absinthe	Guelmim – Khenifra - Nador - Taouate
Carvi	El Hajeb - Ifrane
Sésame	Haouz – Tadla – Beni Mellal – Fès
Céleri	Tadla – Tafilalet – Al Houceima – Meknes – Nador – Oujda - Tétouan
Fenouil	Tadla – Tafilalet – Casablanca – Chichaoua – Essaouira – Meknes - Taouate